

L'Anjou laïque

N° 100 Journal de la Fédération des œuvres Laïques de Maine et Loire - 3,00 € Trimestriel - avril 2012

1905 toujours et partout



Si elle n'existait pas. . .

Liberté de conscience et libre exercice des cultes : si la loi 1905 n'existait pas, il faudrait la voter. Pourquoi alors un tel pataquès depuis l'arrivée à la tête de notre République d'un Napoléon qui nous rejouerait le concordat de 1801 ? Pour prendre en compte une présence de plus en plus grande d'une communauté

musulmane sur le sol français ou pour renouveler des cadeaux aux bons apôtres revanchards des Eglises ? Si le chanoine du Latran Nicolas Sarkozy préfère le magistère d'un prêtre à celui d'un instituteur laïque, le président Sarkozy Nicolas n'a rien à faire à la tête d'un Etat laïque.

Marianne

- Page 5 : l'Islam est-il soluble dans la démocratie ?
- Page 11 : À propos de la loi de 1905
- Page 14 : Brève histoire du poing levé

Marcel Pilard

Une vie d'instituteur militant

À 92 ANS, MARCEL PILARD VIT AVEC SON ÉPOUSE À LUIGNÉ, PETITE COMMUNE RURALE DU MAINE-ET-LOIRE OÙ IL FUT INSTITUTEUR PENDANT 34 ANS. UNE VIE BIEN REMPLIE DE MILITANT AU SERVICE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE ET DE SES COLLÈGUES INSTITUTEURS.

L'Anjou laïque : À quand remonte ton engagement militant ?

Marcel Pilard : Dès ma sortie de l'École Normale, en 1940, j'ai adhéré et milité au SNI (Syndicat National des Instituteurs). Auparavant, à l'époque du Front Populaire, j'avais adhéré aux Jeunesses communistes.

Ma première nomination a été à l'école de Breil. Je remplaçais un collègue prisonnier. C'est son épouse qui occupait le logement de fonction et j'ai dû louer une chambre au café du village. C'était la guerre. J'ai participé à la Résistance. J'ai « caché » des petites filles juives et leur père qui m'écrivent encore chaque année.

J'avais 55 élèves dans ma classe de CP-CE et il n'y avait pas de création de postes. Il a fallu se battre pour obtenir de la Mairie des tables. J'avais écrit à tous les conseillers municipaux. Je suis resté deux ans à Breil. L'école privée avait 28 élèves quand je suis arrivé. Deux ans plus tard, ils n'étaient plus que 7.

L'A.L. : Après Breil, tu as été nommé à Luigné que tu n'as plus quitté ?

M.P. : Oui. Je suis arrivé à Luigné avec mon épouse le 17 octobre 1942. J'étais le troisième maître depuis la rentrée. J'étais aussi le premier instituteur « homme » de la commune. Il fallait se faire accepter, surtout que je n'allais pas à la messe, bien qu'une place me soit réservée à l'église. Il y avait une école privée à Saulgé-l'Hôpital. Cela m'a pris des années, mais j'ai récupéré tous ses élèves. La qualité du travail de l'école publique était reconvenue et les résultats étaient là.

À Luigné, j'ai toujours enseigné en classe unique. Aujourd'hui, il y a une entente avec Saulgé qui accueille les maternelles et CP, les CE-CM étant à Luigné.

Dès mon arrivée, j'ai été Secrétaire de mairie et je le suis resté jusqu'en 1976. J'ai rapidement été responsable départemental des Secrétaires de mairie et au secrétariat national. Je siégeais également en Commission paritaire départementale. J'ai réussi à faire augmenter l'indemnité de tous les Secrétaires de mairie, qui était dérisoire. J'ai participé également à la création du *Comité des œuvres sociales des personnels communaux*, qui fonction-

ne toujours.

J'ai aussi longtemps siégé au Conseil syndical départemental et à la commission paritaire. En fin de carrière, les mentalités avaient évolué et j'ai été élu au Conseil municipal où j'ai fait quatre mandats.



L'A.L. : Tu es aussi l'un des créateurs de la MRIFEN (Mutuelle Retraite des Instituteurs) ?

M.P. : Nous avons créé la MRIFEN en 1949 à La Rochelle lors d'un congrès national des Secrétaires de mairie. À cette époque, l'indemnité de secrétaire ne donnait droit à aucune retraite. Ce sont donc les Secrétaires de mairie instituteurs qui sont à l'origine de cette mutuelle dont tous les collègues ont pu ensuite bénéficier. Ce sont eux également qui sont à l'origine de la SMACL (Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales), ouverte aux collectivités et à leurs personnels et qui propose des tarifs très inférieurs à ceux des assurances privées. J'ai longtemps été vice-président de la SMACL.

L'A.L. : Comment vois-tu l'évolution

actuelle de la société ?

M.P. : Je la vois très mal. La France et l'Europe ne vont pas dans le sens de nos idéaux.

L'école laïque n'est pas dans une situation favorable non plus. On supprime des postes et beaucoup de familles se tournent vers le privé qui a des financements publics. J'ai peur de l'influence de ces écoles privées sur l'esprit des jeunes. Et je suis déçu par l'état d'esprit de certains maîtres qui ne défendent pas assez l'école publique.

**Jacky Minier
et Jean-Pierre Thuleau**

Ses dates :

1920 : Naissance dans la Sarthe

1937-1940 : École Normale d'Angers

1942 : Instituteur à Luigné où il réside toujours

1976 : Prend sa retraite

HUMEURS et RUMEURS

L'art de la fausse fenêtre

La laïcité c'est sacré, nom de nom ! La preuve : F. Hollande, solennellement, veut inscrire l'article 1 de la loi de 1905 dans la Constitution. Bon, mais au fait, la dite Constitution n'affirme-t-elle pas déjà que la France est une République laïque, démocratique et sociale ? Il est vrai que tout ça mérite que l'on le vérifie. Mais, mais, mais pas touche aux statuts privilégiés de l'Alsace-Moselle et de la Guyane, pas touche aux lois Debré et tutti quanti au bénéfice de l'enseignement privé. Cette sauce hollandaise est bien fade et indigeste.

Méluche a pris la Bastoche

Vous avez peut-être le buzz, à moins que vous redoutiez le burn out.

Ils manquent décidément d'imagination les journalistes. Impossible de lire un journal sans tomber sur un de ces nouveaux emprunts à la langue pratiquée de l'autre côté de la Manche et de l'Atlantique.

J'assume être rétro et préférer le vocabulaire, toute considération politique mise à part, de cette jeune manifestante du 18 mars : « Méluche a pris la Bastoche ». Avouez que cela résonne et raisonne davantage.

Un oubli

« Ouest-France » du 3 avril a fait un long article sur le futur lycée des Mauges. Il se termine par un paragraphe intitulé « un dossier polémique ». Il y a été rappelé l'opposition du personnel de l'association Dom Sortais, gestionnaire de l'ensemble des établissements privés. Le journaliste doute que la controverse s'éteigne. Mais à propos de controverse, il a oublié celle qui oppose les parents des écoles publiques au Conseil général de Maine-et-Loire au sujet du collège. Dommage, c'est celle-ci qui est désormais d'actualité.

L

Une seule école du peuple souverain

Adito

catholique par l'État français du maréchal Pétain.

Un projet communautaire

Las, les forces cléricales ne désarment jamais. Aux lois Marie de 1951 qui accordent des aides publiques aux familles fréquentant l'enseignement catholique succéda la loi Debré de 1959. Les laïques s'y sont opposés vivement. En 1960, des délégués de tous les départements réunis à Vincennes prirent l'engagement de ne jamais l'accepter. Profondément républicain, l'*Anjou laïque* continue d'être fidèle à ce serment. Pour des raisons de principe, nous avons toujours dénoncé avec force, quels qu'en soient leurs auteurs, les lois scolaires contraires à l'esprit et à la lettre de la loi de 1905¹. La République ne devrait financer et ne reconnaître qu'une école : la sienne.

Nicolas Sarkozy s'est clairement déclaré contre la laïcité scolaire. Pour la transmission de valeurs, il dit préférer le curé à l'instituteur.

Dans le même temps, les Églises étant de moins en moins fréquentées, le secrétaire de la congrégation pour l'éducation catholique du Vatican, Jean-Louis Brugès, ancien archevêque d'Angers, a soutenu que l'école est « *le seul lieu de contact avec le christianisme* ». Quelles que soient les affiches des écoles confessionnelles pour attirer le chaland, leur raison d'être procède donc d'un projet communautaire. Aussi est-il aberrant que Jean-Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, ait affirmé à Saint-Ouen, le 23 septembre 2011, que « *l'enseignement privé sous contrat fait partie du service public* ».

Le creuset de la souveraineté populaire

Nicolas Sarkozy a fâché les militants laïques, mais il ne les a pas déçus. Le chantage libéral d'une « France fille

ainée de l'Église » n'a jamais obtenu leurs suffrages.

En revanche, ces mêmes militants sont et seront attentifs à ce que disent ou écrivent sur la laïcité scolaire les candidats se référant (de temps à autre) à Condorcet et à Jaurès. Ils ne seront pas dupes sur les faux-semblants et continueront à réclamer une seule école de la République : l'école laïque libre de tout dogme.

Le philosophe, Henri Péna-Ruiz rappelle souvent que le mot « laïque » provient du mot grec « laïkos » qui signifie « peuple ». Il n'y a donc pas abus de langage lorsque nous identi-

que souverain est-il encore à l'ordre du jour ? Les tenants d'un libéralisme dur et pur rejettent cette visée contraire à leurs intérêts de classe. La plupart des libéraux-libertaires, champions déclarés d'un multiculturalisme dans l'air du temps, méprisent cette ambition unificatrice. Beaucoup d'adeptes de la social-démocratie, convertis au mondialisme, y préfèrent la gouvernance des experts.

Le pluralisme des écoles financées par des fonds publics devient alors chose normale. Ainsi l'entorse de la loi Debré à la loi de séparation des



Dans un précédent *Anjou Laïque* (N° 98), nous craignions que la question de la laïcité scolaire soit esquivée lors de la campagne des présidentielles. Les faits nous ont donné tort, mais en partie seulement. Si cette question avait été franchement abordée, la loi Debré de 1959 qui impose le financement public des écoles privées sous contrat par l'État et les collectivités territoriales aurait été un réel sujet de débats.

Certes, la laïcité scolaire ne recouvre pas toutes les dimensions d'une République laïque. Cependant, n'en déplaisent aux bien-pensants, elle en est tout à la fois la source et l'aboutissement. En 1792 Condorcet voulait, pour établir la souveraineté du peuple, une éducation nationale dégagée de tout dogme. Et, en 1945, pour rétablir le sens d'une république sociale, l'Assemblée (nationale) consultative issue du Conseil National de la Résistance supprima les faveurs accordées à l'enseignement



fions « l'école laïque » à « l'école du peuple ». Par nature, école de tous, elle est le creuset d'un peuple souverain. Dans cette perspective, affranchie des idéologies, elle doit dispenser une culture commune étendue, émancipatrice des appartenances héritées². L'école républicaine (que nous voulons), sans être un sanctuaire, ne se décalque pas d'une société civile plurielle. Le peuple citoyen qui y est projeté, la dépasse. Souverain, il lui incombera de déterminer l'intérêt général et le bien commun.

Mais l'ambition d'un peuple politi-

Églises et de l'État ne fut que très rarement dénoncée. Aux militants laïques donc de porter, au-delà des élections, le flambeau de l'école républicaine auprès des élus et de leurs partisans.

Jack Proult

¹ Article 2 « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte »

² Emancipation ne signifie pas reniement.

Rentrée 2012 Sans le premier degré

LES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE NOTRE RÉGION DEVRONT ACCUEILLIR 420 ÉLÈVES SUPPLÉMENTAIRES EN 2012 : 137 POSTES SERONT SUPPRIMÉS. LE MAINE ET LOIRE SERA PONCTIONNÉ DE 42 POSTES.

Partout, la rentrée s'annonce très difficile.

Ecole maternelle

En Maine et Loire, la scolarisation des enfants de 2 ans est passée de 35% en 2003 à moins de 13% aujourd'hui. Pourtant chacun reconnaît que l'école maternelle contribue au développement moteur, sensoriel, intellectuel et culturel des « tout petits ». Elle facilite la scolarité et les performances, prévient et traite la difficulté scolaire.

Les parents en sont naturellement satisfaits, hormis le nombre d'élèves trop élevé par classe. En septembre, cinq classes maternelles seront fermées et une seule ouverte.

Ecole élémentaire

L'Inspectrice d'Académie envisage de fermer 39 classes élémentaires, 3 postes de maîtres formateurs et 1,5 poste affecté aux Contrats de Réussite (ZEP). L'apprentissage précoce des langues étrangères ne sera plus assuré.

Il convient d'ajouter que 5 emplois de

remplaçants seront récupérés.

Ces fermetures sont contestées et ont donné lieu à des délégations et des rassemblements unitaires le 31 janvier à

LA MAIGNÉE

Paris, le 30 janvier et le 8 février à Angers. Des actions multiformes sont menées par les parents d'élèves et les enseignants des écoles Marie Talet, Raspail et René Gasnier à Angers, Dufour à Trélazé, Malraux aux Ponts-de-Cé, les Pierres Bleues à Segré, mais aussi à La Varenne, Noyant, Saint-Florent-le-Vieil et dans le Saumurois.

Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés.

Les membres des RASED sont des enseignants spécialisés, formés pour analyser et traiter les difficultés durables que rencontrent certains élèves et que le maître seul dans sa classe ne peut pas résoudre.

Le RASED est le seul dispositif gratuit d'aides spécialisées à l'intérieur de l'école.

16 postes seront supprimés à la rentrée en Maine et Loire!

S'attaquer aux RASED, c'est laisser des enfants s'enfoncer résolument dans l'échec scolaire, la violence ou l'exclusion. C'est renvoyer les fa-

milles vers le secteur privé, à charge pour elles d'en supporter les coûts.

Où va l'école

Cette pénurie organisée des moyens (80 000 postes supprimés depuis 2007) concourt au démantèlement du service public d'éducation.

Elle s'inscrit dans l'abandon par « l'Etat Sarkozy » de toute ambition pour la jeunesse. Renonçant à faire accéder tous les élèves à un haut niveau de connaissances et de qualifications, le pouvoir actuel veut déscolariser les collégiens en difficultés pour les mettre en apprentissage dans les entreprises !

Comment s'étonner alors que les actions des parents et des enseignants se multiplient pour exiger du gouvernement quel qu'il soit les moyens humains et financiers nécessaires pour créer une Ecole de la réussite pour tous?

Nous leur apportons tout notre soutien.

Jean-Pierre Thuleau

Collège public de Beaupréau : le soutien manquant est arrivé



Dans le précédent Anjou laïque nous vous avons informé que Jean Luc Mélanchon, Nathalie Arthaud, Philippe Poutou, Eva Joly, plus Dupont-Aignant, avaient répondu positivement à la lettre du « Collectif pour la promotion de l'école publique dans les Mauges » et du « Collectif vigilance laïcité de Maine-et-Loire ». Ils étaient tous favorables à la création

du Collège public. Il ne manquait que la réponse de François Hollande. Elle est arrivée sous la signature de Vincent Peillon. Elle est sans ambiguïté. Vincent Peillon affirme que l'article L.141 stipulant que l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les niveaux est un devoir de l'État, doit s'appliquer sur tout le territoire de l'État.

Les nouveaux Chiens de Garde

Au cinéma les 400 coups, il ne devait y avoir qu'une projection du film réalisé par Gilles Balbastre et Yannick Kergoat. Il resta à l'affiche plus de 8 jours. Les « Amis du Bon Cinéma » le projeta le 6 avril à Murs-Erigné. Tant à Angers qu'à Murs-Erigné la discussion fut animée. L'information formatée fausse, en effet, les choix démocratiques du peuple souverain.

En 1932, Paul Nizan publiait *Les Chiens de garde* pour dénoncer les philosophes et les écrivains de son époque qui, sous couvert de neutralité intellectuelle, s'imposaient en gardiens de l'ordre établi. Aujourd'hui, les chiens de garde, ce sont ces journalistes, éditorialistes et experts médiatiques devenus évangélistes du marché et gardiens de l'ordre social. Sur le mode sardonique, *Les Nouveaux chiens de garde* dresse l'état des lieux

d'une presse volontiers oublieuse des valeurs de pluralisme, d'indépendance et d'objectivité qu'elle prétend incarner. Avec force et précision, le film pointe la menace croissante d'une information orientée et pervertie en marchandise.

Pour Gilles Balbastre, présent à Angers, le film est le résultat d'un travail collectif, celui d'une mouvance née du conflit social de 1995 et irriguée par les travaux de Pierre Bourdieu et de Serge Halimi. En quinze ans, un groupe informel que l'on retrouve dans *L'ex Plan B*, *Acrimed*, *Le Monde Diplomatique*, *Fakir* a réuni une banque de données extraordinairement vaste.

Pour ceux qui n'ont pas vu le film, il ne faudra pas rater le DVD.

J. P.

تاسلام هل يحل في الديمقراطية؟



Lybie : la charia après la dictature ?

Les « printemps arabes » de 2011 ont mi-fin à plus d'un demi-siècle de dictatures pseudo-laïques utilisant la religion, entre autre, comme gendarme spirituel (à l'instar de Napoléon) pour transcender tout conflit social.

Et voilà que les islamistes, hier tenus en laisse voire persécutés, s'installent démocratiquement au pouvoir. Cela, alors qu'ils n'avaient pris qu'en marche le train de la révolution.

Au-delà de la promesse d'instaurer les libertés publiques, les gens, promus citoyens à part entière, ont été, semble-t-il, sensibles aux questions liées à la morale et à l'identité. Ils se sont majoritairement affirmés arabo-musulmans contre les régimes déçus, corrompus et répressifs avec la bénédiction intéressée de l'occident. Et puis, il faut prendre en compte sans doute

le rôle de la radio qatarie Al Jazeera. Son ton très libre, au regard de la pesante « bien-pensance » officielle des anciennes dictatures, lui a donné une audience majeure. Elle n'en diffuse pas moins une morale sociologiquement conservatrice.

Alors, demain, des théocraties ?

Si un processus démocratique est engagé, il n'y a pas de culture démocratique dans ces pays.

Et, demain le despotisme religieux peut remplacer le despotisme militaro-policiers.

Le principe de la souveraineté de Dieu peut s'imposer contre le principe de la souveraineté populaire. La loi religieuse, peut devenir le fondement

constitutionnel des nouveaux états en construction (en Libye particulièrement).

Reste que la mouvance islamiste est divisée schématiquement entre Frères musulmans, séduits par une Turquie gouvernée par un pouvoir « modérément » islamiste, et Salafistes, intégristes dont le credo se résume à « Tout le Coran, rien que le Coran ».

Toutefois, on peut estimer qu'il peut être désormais difficile de passer outre la volonté populaire. Or celle-ci a aussi manifesté sa soif de justice sociale. Comme toute religion « révélée », l'Islam transcende les conflits de classe : il ne connaît que la communauté des croyants. Avec l'aumône, un des cinq piliers de l'Islam, le principe de charité permet d'escamoter toute re-

mise en cause du modèle socio-économique libéral.

Interrogation

Si les libertés publiques sont véritablement instaurées et respectées, si le terrorisme intellectuel (mais aussi physique) des intégristes est contenu, les prolétaires exploités et la classe moyenne paupérisée continueront-ils de supporter les injustices du tout marché, même sous la houlette de religieux ?

Souhaitons que la démocratie politique et sociale ne soit pas soluble dans l'Islam.

J.P. Brachet

Le Sahel, nouvelle poudrière mondiale

Le coup d'État au Mali a renforcé une coalition taguia-islamiste, sans doute temporaire. Mais avec le risque, à terme, d'une grande instabilité des pays de la zone sahélienne.

Tombouctou, « la perle du désert », est tombée, le 1^{er} avril, aux mains des rebelles touareg du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), avec dans leur « caravane » des dirigeants d'Al Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi). Quelques jours seulement après le coup d'État militaire qui a renversé le président du Mali, Amadou Toumani Touré.

Incapable de venir à bout de la rébel-

lion du nord du pays, renforcée par le retour des militaires touareg au service de l'ex guide libyen Mouammar Kadhafi, l'armée malienne accusait le gouvernement malien de laxisme et de corruption.

Zone de non-droit

D'autres villes sont tombées depuis, renforçant l'instabilité du Sahel, une zone de non-droit située entre l'océan Atlantique et le lac Tchad, entre le Sahara et les fleuves Niger et Sénégal, et partagée entre la Mauritanie, le Mali, le Sénégal, le Nigéria, qui appartiennent tous à la catégorie « des pays les moins avancés ». « Avec des superfi-

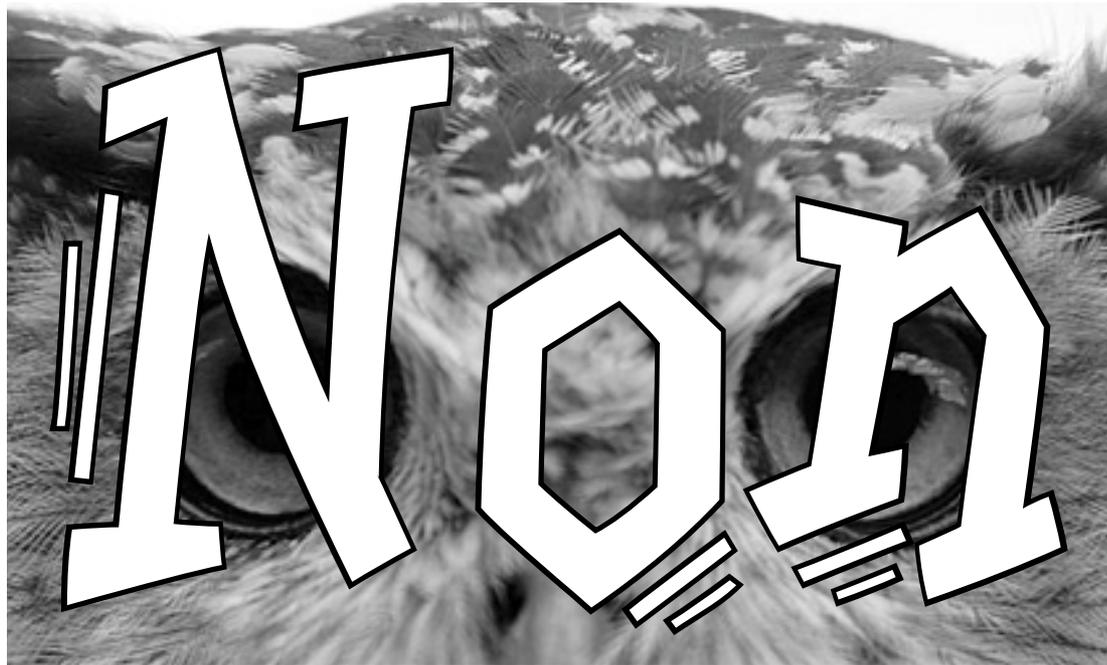
cies proches de 1 million de km², dont la moitié nord est formée de désert, ces Etats ne peuvent contrôler et administrer efficacement l'ensemble du territoire, créant ainsi des zones dans lesquelles trafiquants, rebelles et terroristes peuvent opérer », explique Jean-Christophe Victor dans le Dessous des Cartes (Arte éditions).

Quoi faire ? Les Etats membres de la Cédéao (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) a certes organisé un embargo pour obliger les militaires maliens à retrouver le chemin de « l'ordre constitutionnel » et mobiliser 3 000 soldats prêts à intervenir. Cela suffira peut-être à

bloquer les militaires putschistes, mais certainement pas à arrêter la coalition Targuia-Islamistes du Nord. Du moins dans un premier temps, celui de la conquête... Ensuite ? Il est probable que les rebelles touareg du MNLA refusent de se laisser voler la victoire par les mouvements islamistes, notamment l'Aqmi.

Déjà considéré comme une « zone grise », le Sahel pourrait devenir une poudrière que les organisations mondiales auront de la peine à éteindre.

Louis Le Méter



au pacte des rapaces !

Deux traités européens sont actuellement en cours d'adoption.

Le mécanisme européen de stabilité (MES)

Le Traité permet de constituer un fond européen visant à financer sous condition un État membre si sa situation menace la stabilité de la zone Euro. Il entrera en vigueur en juillet 2012.

Le MES peut lever des fonds par emprunts ou par des accords bilatéraux avec d'autres institutions telles que le FMI et les aides seront conditionnées par des « programmes d'ajustement », autrement dit des politiques d'austérité.

Un État membre qui souhaite bénéficier d'une intervention du MES devra obligatoirement adhérer au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance de l'Union économique et monétaire dont il est question plus loin.

Pour la France, la contribution financière est d'un montant de 3,2 milliards d'euros par an pendant cinq ans. Un État signataire qui ne versera pas sa contribution pourra faire l'objet de

sanctions.

Le Traité prévoit que le MES peut exiger des États signataires des versements complémentaires à tout moment, leur engagement étant inconditionnel et irrévocable (article 8.4).

Ce Traité qui ne modifie pas les Traités existants doit être ratifié par les parlements des pays signataires.

Le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance de l'Union économique et budgétaire (TSCG)

Le Traité impose aux budgets nationaux de ne pas présenter un déficit de plus de 0,5% du PIB (actuellement 3%). Si un État déroge à cette règle, un mécanisme de correction s'enclenche automatiquement et oblige l'État concerné à prendre des mesures imposées par la Commission Européenne.

La règle d'équilibre budgétaire (la « règle d'or ») doit être incorporée dans le droit des États soit dans la Constitution, soit dans une norme de niveau équivalent. Si un État signataire ne transpose pas cette « règle d'or », la Cour de justice européenne peut le

condamner à une amende pouvant aller jusqu'à 0,1% du PIB. La Cour de justice peut être saisie par un État membre si celui-ci estime qu'un de ses partenaires n'a pas correctement transposé cette « règle d'or » dans sa Constitution.

Le Traité doit être signé lors du Conseil européen des 1^{er} et 2 mars et entrera en vigueur dès que 12 États au moins l'auront ratifié. Il n'est donc pas nécessaire que tous les pays l'adoptent pour qu'il s'applique.

Les projets de budgets nationaux seront validés au niveau européen au printemps de chaque année avant qu'ils soient présentés devant les Parlements nationaux. Concrètement, des inspecteurs de la Commission européenne pourront être dépêchés dans les pays récalcitrants.

Abandons de souveraineté et austérité sans fin

Ainsi le Traité proposé enlèvera aux gouvernements démocratiquement élus des États membres toute possibilité de choix en matière budgétaire ; il privera les peuples d'Europe ainsi que

les parlements nationaux de tout contrôle démocratique.

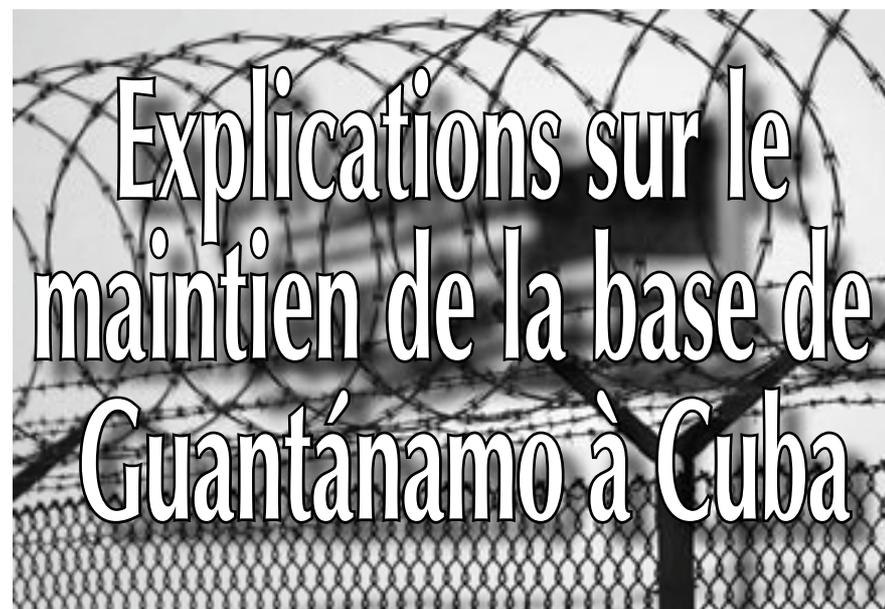
L'introduction d'une nouvelle règle de déficit structurel annuel des États membres à 0,5% du PIB se traduira par une austérité permanente et la poursuite du déclin économique, lesquelles alimenteront le cercle vicieux de la baisse des recettes publiques et de l'augmentation de la dette.

De plus, la mise en place d'un mécanisme de réduction de la dette d'un vingtième par an afin de parvenir à une dette équivalente à 60% du PIB est non seulement irréalisable, mais elle anéantira les efforts des gouvernements pour faire redémarrer leur économie et sortir de la crise.

Adopter ce Traité, c'est renoncer durablement à toute ambition sociale ainsi qu'à des dimensions majeures de la souveraineté populaire.

Les engagements de l'ampleur de ceux que prévoit le projet de traité doivent impliquer la consultation la plus large possible des populations notamment par voie de référendum.

Jean-Louis Grégoire



À l'issue d'un long conflit entre les Cubains qui cherchent à obtenir leur indépendance et les occupants Espagnols, s'engagent des négociations de paix. Le 10 décembre 1898 est signé le Traité de Paris qui laisse les colonies espagnoles aux mains des États-Unis. À noter, que les Cubains ont été écartés de ces négociations. Le 1^{er} janvier 1899, avait lieu la passation du pouvoir de l'Espagne aux États-Unis. En février 1901, le président des États-Unis McKinley signe une loi des dépenses de l'armée qui contient un amendement Platt adopté par le Sénat. Cet amendement comprend huit cha-

pitres qui portent atteintes à la dignité et à la souveraineté de Cuba. C'est un traité permanent de relations imposées à la Constitution cubaine qui loue des portions du territoire. Il s'agit de Bahia Honda (province de Pinar Del Rio) et de Guantanamo (province d'Oriente). Quelques années plus tard les États-Unis abandonnent le territoire de Bahia Honda en échange d'un agrandissement important de la zone réservée à la base de Guantanamo représentant un intérêt stratégique pour les États-Unis. Ainsi ils s'assurent d'un contrôle militaire sur les Caraïbes, l'Amérique Centrale, y compris le canal de Panama, et l'Amérique du Sud.

Rémy Barbier

Populisme

Pour un média qui se veut respectable, pour un responsable politique propre sur lui, il est de bon ton de parler d'alternance en politique (ça c'est de la démocratie!), mais pas d'alternative. Le terme est quasiment synonyme d'aventurisme. Et les tenants de cette « bien-pensance » démocratique ont trouvé un gros mot pour jeter le discrédit sur les propositions alternatives au libéralisme dominant : populisme ! Et pour mieux escamoter le contenu, on s'en pend à la forme: « Voyez cette diatribe, ces incantations qui fleurent le populisme ». Populiste la déclaration : « Si l'État a le droit de confisquer la vie d'un homme pour satisfaire l'intérêt général, alors il doit certainement pouvoir réquisitionner la fortune de quelqu'un pour les mêmes raisons »? ¹

Le populisme serait donc un « nya-ka » ne fournissant que des solutions simplistes à des problèmes comple-

xes. Cela dit, avant tout, la démarche populiste (qui s'incarne dans un chef plus ou moins charismatique) dénonce l'Autre et les élites qui trahissent les intérêts de la Nation ? Mais de quels intérêts s'agit-il ? Le populisme est fondamentalement « interclassiste », quelles que soient ses variantes, de la plus extrême (le fascisme) à la plus policée. S'il dénonce la misère, la responsabilité en incombe essentiellement à l'Autre, à l'étranger. Son rejet est le fond de commerce du populisme au profit d'une pureté ethnique ou religieuse, ou plus bonassement socio-culturelle, voire corporatiste dans le cadre du pré carré. « Il faut séparer le bon grain de l'ivraie » dit-on au Front National. La France a connu ses accès de fièvres populistes avec le Général Boulanger, « le général Revanche », face aux bar-

bares germains à la fin de la décennie 1880, l'anti-judaïsme des Ligues dans les années 1930, la Révolution nationale de Pétain et de son régime de Vichy, le déni de la Quatrième République et l'anticommunisme qui furent la doctrine du RPF des années 47-48, le poujadisme des années 1950 au nom de la petite entreprise familiale crispée face au déploiement de la grande distribution sur fond de République déliquescence avec la débâcle coloniale.

Le discours est avant tout sociétal et le maître mot de la pensée populiste est l'Ordre, au bénéfice finalement de l'organisation sociale en place. Le populisme pose certes le problème de la souveraineté populaire, au regard de la technocratie nationale (et aujourd'hui européenne). Il peut met-

tre en avant l'expropriation politique dont sont victimes les citoyens. Mais il ne condamne jamais l'expropriation économique subie par le producteur dans des rapports de production dont les moyens lui échappent avec le concours de l'État libéral. On voit là l'intérêt, pour certains, d'opérer un amalgame démagogique entre des nationalistes, chiens de garde d'intérêts particuliers, et des éclaireurs d'une société à construire pour l'homme.

J.P. B

¹déclaration d'un avocat américain devant le Congrès des États-Unis en 1917. citée par le Monde Diplomatique de février 2012.

²cf le thème de « l'anti-France »

« Judicialiser » l'Histoire

Ainsi donc, mettre en doute la volonté génocidaire du gouvernement turc contre les Arméniens en 1915-16 serait, pénalement, punissable.....

Pourquoi les députés se sont-ils cantonnés à ce seul massacre ? En France même, il y a matière historique à poursuites judiciaires. Par exemple, on sait que certains dénoncent la volonté génocidaire de la première République à l'égard des vendéens. Et je tremble à l'idée qu'une majorité peu républicaine puisse un jour me faire jeter en prison si j'affirme que la thèse génocidaire ne tient pas.

Par ailleurs, pourra-t-on ou non se demander si les Albigeois ont été vic-

times d'une politique d'éradication par les barons du Nord (avec la complicité de l'Inquisition) au 13^{ème} siècle? Et puis, on peut protester contre le fait que le massacre de la Saint Barthélémy en 1572, ne soit pas lui aussi encadré par la loi.

Plutôt que de vouloir moraliser et judicialiser l'Histoire, oserais-je suggérer aux élus qu'ils se préoccupent de poursuivre en justice, sans état d'âme, ceux qui massacrent délibérément les services publics ?

Jean Goblet



Un mot
dans l'air
du temps :



À l'approche d'une élection présidentielle décisive pour le futur de la République, certains de nos responsables politiques redécouvrent une entité qu'ils avaient jusque-là un peu oubliée, le Peuple. Cette grande chose un peu encombrante qui au fil de l'Histoire a construit la France, fait la Révolution et instauré la République pour que chacun puisse vivre dans la liberté, l'égalité et la fraternité.

Le parcours ne fut pas sans difficulté et le Peuple se découvrit des ennemis irréductibles qui n'hésitèrent pas, pour le dévaluer, à utiliser d'autres termes. De la plèbe à la populace (voire le populo), de la masse à la multitude, rien ne lui fut épargné ! Comme furent aussi contestées ses capacités à comprendre, à analyser, à prévoir. Maintenant encore, sa lucidité est contestée par une certaine élite, car avec d'autres méthodes et d'autres arguments l'accès à la connaissance est rendu plus difficile du fait de la paupérisation de l'école publique, pour les enfants du peuple et surtout ceux issus des milieux les moins favorisés.

Ce constat n'est pas sans rappeler, suite au vœu de Lazare Hippolyte Carnot d'instaurer l'enseignement obligatoire gratuit, unique et laïque, la réponse que fit Adolphe Thiers : « Lire, écrire, compter, voilà ce qu'il faut apprendre; quant au reste, cela est superflu. Il faut bien se garder surtout d'aborder à l'école des doctrines sociales, qui doivent être imposées aux masses. Folie bien plus funeste encore, celle qui consisterait à rendre ce même enseignement obligatoire (...) L'enfant qui a trop suivi l'école ne veut plus tenir la charrue (...) J'irais jusqu'à dire que l'enseignement est un commencement d'aisance et que l'aisance n'est pas réservée à tous ». Si ce type de mépris est passé à la trappe, on continue à maintenir le peuple dans l'ignorance des vrais enjeux qui le concernent, derrière l'écran de fumée des discours convenus au seul service des intérêts d'une minorité. Quant au développe-

ment du sens critique et des responsabilités citoyennes, il suffit d'oublier les règles des ordonnances de 1944 sur la presse et de soumettre la télévision à la dictature de l'Audimat pour les réserver (comme l'aisance pour Adolphe Thiers) à un public choisi et bien informé qui saura décrypter les vrais enjeux.

Heureusement le Peuple eut aussi de valeureux défenseurs, d'Antoine de

re différente aujourd'hui, quand face au peuple qui attend, les hérauts des « intérêts supérieurs » inondent le peuple de mensonges et de promesses que l'on ne tiendra pas.

Mondialisation et démocratie

Non, la mondialisation n'est pas la conséquence du développement inéluctable des techniques de communi-

Non, nous ne sommes pas en Démocratie malgré l'engagement pris dans l'article 2 de notre Constitution : Gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Ceux qui nous dirigent invoquent cette notion de Démocratie à longueur de discours, mais la trahissent à la première occasion, comme ce fut le cas après le référendum de 2005 et l'adoption du traité de Lisbonne par tous ceux qui avaient oublié le sens du mot Démocratie (« le pouvoir du peuple » pour ceux qui auraient la mémoire défaillante). Mais le peuple, lui, se souvient, y compris de ceux qui lâchement se réfugient dans l'abstention quand il s'agit de respecter le verdict de la Nation.

Non, il n'y a pas de « peuple européen ». Il n'y a en Europe que des peuples qui aspirent à la liberté, fiers de leur histoire, de leur culture, de leur langue, disposés à vivre en paix, prêts à coexister, à échanger, à partager, à commercer avec les peuples voisins et à conclure avec eux des accords, des synergies, des traités. Il y a quarante ans, ces peuples étaient d'accord pour une Europe des peuples que quelques petits démiurges (baptisés créateurs de mythes par Charles de Gaulle dans Mémoires d'espoir) ont transformé progressivement en une chimérique Europe fédérale asservie à la rentabilité, à la finance et au marché libre et totalement faussé par l'absence de règles sociales et fiscales.

Avant que l'Europe supranationale s'écroule dans un grand fracas, il serait sage d'interroger le peuple toujours prompt à transformer l'indignation en révolte

Gilbert Legay

**Association Pour une constituante
Lettre 51 " République ! »**

<http://www.pouruneconstituante>



Marie Jean Antoine-Nicolas Caritat de Condorcet

Caritat marquis de Condorcet à Victor Hugo, de Jean Jaurès à Charles de Gaulle, Pierre Mendes France, qui tous ont su, parmi beaucoup d'autres, défendre, comprendre et respecter le peuple. Il suffit de s'informer sur ce que souhaitent les femmes et les hommes « d'en bas » dans les cahiers de doléances des années 1788-89 pour constater que leurs attentes de paix, de justice et de liberté étaient très en avance sur ce que la classe au pouvoir était disposé à lui accorder ! La situation n'est guère

différente aujourd'hui, quand face au peuple qui attend, les hérauts des « intérêts supérieurs » inondent le peuple de mensonges et de promesses que l'on ne tiendra pas. Non, la mondialisation n'est pas le grand village mondial, mais le champ clos (globalisé !) ouvert à la circulation des capitaux et où s'ébattent les grands intérêts financiers, les multinationales et les managers de la synarchie qui veulent se partager la richesse et organiser le monde pour en faire leur jardin privé.

Union Européenne :

L'Union Européenne existe, oui, pour ce qui concerne essentiellement le principe de « la concurrence libre et non faussée », pour le reste...

Ainsi la laïcité (principe à priori fondateur d'une communauté digne de ce nom) est ignorée.

Compagnonnage

Églises et enseignements publics

On observe nulle part de véritable séparation entre les états et les églises.

Et celles-ci sont d'autant plus attachées à maintenir une fonction dans les institutions officielles que la liberté de pensée est à priori un principe fondateur de l'U.E. Que le sentiment religieux tend, partout, à s'émanciper des tutelles cléricales.

En dépit de la neutralité confessionnelle des États (sauf en Grèce où l'église orthodoxe régente socialement, voire économiquement, la société), il est « difficile de distinguer clairement secteur public et secteur privé d'éducation quand une part importante de la scolarité obligatoire est assurée par des établissements privés pleinement reconnus et subventionnés par l'État¹ ». La séparation des églises et de l'État n'empêche pas que dans presque tous les états de l'U. E.

Ainsi en Allemagne où, selon la Loi fondamentale, « l'instruction religieuse dans les écoles publiques est une discipline obligatoire ». C'est le cas également en Autriche, en République

prévaut, en Europe du Nord surtout est celui d'un enseignement de culture religieuse déterminée par l'État. C'est le cas en Finlande, au Danemark, en Suède, en Slovaquie, en Roumanie. C'est

évaluation de l'enseignement religieux à côté des autres disciplines...

Au total dans les États de l'U.E. pour les autorités politiques, seule l'instruction religieuse permettrait de répondre

Laurent Charrier



LAÏCITÉ SCOLAIRE? CONNAÎT PAS!

la religion soit explicitement présente à l'école, à travers l'organisation officielle de cours de religion dans l'enseignement public. Ainsi en Irlande, en Lituanie, où l'enseignement est confessionnel et obligatoire, les écoles publiques sont cogérées par les autorités civiles et religieuses. Quant à la Grèce, l'article 16 de sa Constitution précise que l'instruction vise « le développement de (la) conscience nationale et religieuse ».

Enseignement public et catéchèse

L'enseignement de la religion à contenu confessionnel est majoritaire dans l'U.E.

Tchèque (le pays le moins pratiquant d'Europe, en Roumanie, en Pologne, en Hongrie, en Croatie, au Portugal, en Belgique et en Finlande (où l'école privée n'existe pas.)

Bien sûr, pour respecter la Convention européenne des droits de l'homme, des cours alternatifs d'éthique sont proposés, plus ou moins facilement (en Italie entre autre). Mais, comme en Pologne cet enseignement éthique se fait « dans le respect des valeurs chrétiennes »...

Une culture moralisatrice

À côté de ces situations que l'on peut qualifier d'intégristes, le modèle qui

aussi la situation en Espagne (mais, comme en Italie, un crucifix orne toujours la salle de classe).

Enfin en Grande Bretagne l'éducation religieuse dans l'enseignement public prend en compte 6 traditions : le christianisme, le judaïsme, l'Islam, l'hindouisme, le bouddhisme et le sikhisme.

Si cette éducation multiple entend favoriser une meilleure compréhension entre communautés, la Grande Bretagne, pas plus que les autres États, n'a coupé le lien entre le politique et le religieux. Et cela en dépit d'une sécularisation des esprits de plus en plus développée en Europe. Illustration : seule la Pologne ne procède pas à une éva-

aux « questions radicales que se posent les élèves (...) sur l'essence des choses » (Espagne)

Un certain Sarkozy n'a pas dit autre chose en soulignant la supériorité du prêtre ou du pasteur sur l'instituteur en matière de morale.

J.P. B.

¹J.P. Willaime. Groupe sociologie des Religions et de la Laïcité. École pratique des Hautes Études.

HUMEURS et RUMEURS

« Voulez-vous payer moins d'impôts »

Je me souviens avoir été plusieurs fois téléphoniquement interrogé, il y a deux ou trois ans, par des quidams souhaitant, sans doute moins d'infirmières dans les hôpitaux, moins de professeurs, moins de flics et de magistrats et me suggérant de me réfugier dans des niches protectrices.

Autre temps, autres mœurs, autre vocabulaire. Nouvelle interrogation récente : souhaitez-vous optimiser votre situation fiscale et de me faire planer la

menace de la suppression des niches pour me proposer diverses solutions de remplacement.

« Il y a urgence » insistait mon anonyme interlocuteur. Il ne s'agit plus désormais de payer moins d'impôts, mais d'optimiser sa situation fiscale. Qu'en termes élégants ces choses là sont dites.

Curiosités alimentaires

Un musulman doit manger halal, un juif, casher, sinon vade retro satanas ! Dans les deux cas, pour

ce qui est de la viande, la bête, on le sait, doit être vidée de son sang (c'est autant de récupéré pour fabriquer du boudin à destination des mécréants). Mais énorme différence : l'animal « musulman » doit être égorgé la tête tournée vers la Mecque, avec à la clé une formule coranique ; l'animal « juif » doit avoir, lui, la tête tournée vers Jérusalem avec récitation d'une formule biblique. Dans les deux cas la viande a certainement une toute autre saveur.

Mais qu'en disent les experts en gastronomie laïques.

POURQUOI NOUS SOMMES ALSACIENS, LAÏQUES ET CONTRE LE CONCORDAT

FRANÇOIS HOLLANDE PRÉVOIT LA CONSTITUTIONNALISATION DE LA LOI DE 1905 TOUT EN VOULANT MAINTENIR LE STATUT D'ALSACE-MOSELLE. LE SÉNATEUR -MAIRE DE STRASBOURG APPROUVE, DES UNIVERSITAIRES S'Y OPPOSENT. NOUS PRÉSENTONS LE POINT DE VUE DE CES DERNIERS ?

CI-DESSOUS UN ARTICLE PARU DANS LE JOURNAL LE MONDE DU 17/02/12.

loi de liberté qui doit s'appliquer partout sur le territoire français rappelle que la République ne reconnaît ni ne salarie aucun culte en application des deux principes fondamentaux que sont l'égalité entre les citoyens et l'universalité de la dépense publique.

Le régime concordataire est en contradiction flagrante avec ces deux principes. D'une part, seuls quatre cultes (catholique, protestants réformé et luthérien, israélite) sont reconnus. D'autre part, le Concordat a un coût très élevé

sont notre bien commun (école, hôpital, crèches, services sociaux, etc.) et non les cultes qui relèvent des pratiques privées. Il est paradoxal que ceux qui défendent le Concordat suppriment dans le même temps des postes dans la fonction publique d'éducation ou de la santé au nom d'une supposée gestion rationnelle des fonds publics (sous l'effet de la révision générale des politiques publiques).

Outre le régime concordataire, le statut scolaire local (lois Falloux de

cial local pour créer des inquiétudes infondées auprès des Alsaciens et Mosellans. Hérité de la période allemande, ce droit local en matière de sécurité sociale est favorable aux salariés d'Alsace-Moselle qui en assument d'ailleurs la charge financière supplémentaire.

Nous considérons que c'est là un modèle dont nous pourrions nous inspirer pour l'étendre aux autres départements suivant le principe d'alignement des droits sociaux par le haut.

Nous, Alsaciens venant d'horizons sociaux, culturels, religieux et philosophiques très divers, attachés à notre patrimoine culturel hérité des Lumières et de la Révolution de 1789, affirmons que la laïcité est le socle de tout projet d'émancipation citoyenne. Celle-ci n'est pas la guerre aux religions, bien au contraire elle met fin aux conflits religieux et aux surenchères communautaires. En toute rationalité, on ne peut se réclamer de la loi de 1905 et soutenir simultanément l'exception concordataire.

Autres signataires :

Jean-Claude Val, professeur de sciences économiques et sociales en CPGE, Strasbourg ;

Alfred Wahl, professeur émérite d'histoire, Université de Metz ;

Jean-Pierre Djukic, chercheur en chimie, administrateur de l'Université de Strasbourg ;

Yan Bugeaud, professeur des universités, mathématiques, Université de Strasbourg ;

Roland Pfefferkorn, professeur des universités, sociologie, Université de Strasbourg ;

Pierre Hartmann, professeur des universités, littérature, directeur de l'École doctorale des humanités, Université de Strasbourg.

William Gasparini, professeur des universités, **Josiane Nervi-Gasparini**, maître de conférences en mathématiques, Université de Strasbourg

ans un article publié dans *Le Monde* du 10 février 2012, Roland Ries, sénateur-maire de Strasbourg, se revendique « concordataire » et affirme appartenir, tout comme les principaux leaders politiques alsaciens – du PS à l'UMP, en passant par le Modem et Europe Écologie – « à la très grande majorité des Alsaciens et Mosellans, d'obédience diverses, laïques ou même athées, qui soutiennent le régime concordataire ». Aucune enquête sérieuse ne confirme à ce jour de telles affirmations. Bien au contraire, comme partout ailleurs sur le territoire français, les pratiques religieuses se sont étioilées et la fréquentation des cours de religion dans les établissements scolaires (spécificité d'Alsace-Moselle) ont considérablement diminué.

Comme de nombreux Alsaciens, nous pensons qu'il faut en finir avec le Concordat d'Alsace-Moselle, régime napoléonien dépassé, à l'opposé d'une conception républicaine et laïque de la France. Contrairement à une vision compassionnelle et erronée de la « société alsacienne », le Concordat n'assure pas le « vivre-ensemble » mais crée les conditions d'une séparation communautaire organisée entre les religions elles-mêmes (en excluant tout autre culte que les quatre cultes reconnus) et par ailleurs entre les croyants et les agnostiques ou les athées.

Loi de concorde, la loi de 1905 garantit au contraire, en séparant les Églises et l'État, la liberté de conscience et par conséquent celle de culte. Cette



pour le budget de l'État : plus de 50 millions d'euros ont été dépensés en 2011 pour rémunérer les 1 400 ministres des cultes alors même que, depuis 2007, le gouvernement a supprimé 65 000 postes dans l'Éducation nationale. Pour le seul Bas-Rhin, plus de 400 postes d'enseignants seront supprimés à la rentrée 2012. L'argent public doit financer les services publics qui

1850) est toujours en vigueur dans les établissements scolaires, instaurant l'enseignement religieux obligatoire à l'École et la prise en charge par l'État des salaires des « enseignants de religion », prélevés sur les deniers publics de la totalité des citoyens français.

Les tenants du régime concordataire brouillent le débat et cultivent l'amalgame entre le Concordat et le droit so-

Dernier quart du XIX^{ème} siècle, deux Frances s'affrontent, celle qui se veut héritière des Lumières et défend les conquêtes de la Révolution de 1789, et celle toujours en deuil de l'Ancien Régime. Le combat des républicains vise à circonscrire la démarche politico-religieuse (cléricalisme) de l'Église catholique qui n'a pas digéré de n'être plus l'ordre prééminent dans la société et dans l'État.

Le combat républicain vise très concrètement à abolir le Concordat napoléonien de 1801, qui donnait un statut de service public à l'Église. Les ministres des cultes (catholiques, protestants, et juifs) étant assimilés à des fonctionnaires. L'Église y avait perdu en autonomie – devenant l'auxiliaire de l'État comme rempart contre toute révolution sociale – mais gagnait en sécurité.

À partir de la décennie 80, la « République est aux républicains » abolition du caractère religieux des cimetières puis facilitation des obsèques civiles, divorce rétabli. Surtout adoption en 1881, 1882, 1886, des lois scolaires qui instituent une école républicaine. Condamnation par l'Église de « l'école sans Dieu », parce qu'elle est concurrente à sa main mise sur l'éducation.

À partir de là, divergences chez les républicains, nombre d'entre eux jugent utile de conserver le Concordat, à la fois pour contrôler les ministres du culte et aussi les utiliser contre « l'internationale rouge » qui se développe alors avec l'industrialisation et l'urbanisation du pays. Chez les partisans de la séparation de l'Église et de l'État, certains voient dans la laïcité une véritable religion civile ; pour d'autres, notamment avec Jaurès il s'agit d'achever la construction de la République pour se préoccuper des questions sociales.

Le problème politique est à son comble avec l'affaire Dreyfus : l'Église et sa presse (à l'antisémitisme virulent) se dresse ouvertement contre la République coupable de piétiner les vertus catholiques avec la complicité des protestants, des juifs et des franc-maçons.

En réaction, les élections législatives de 1889, entraînent la création d'un « gouvernement de défense républicaine », dirigé par Waldeck-Rousseau. Il entend concrétiser la formule de Gambetta de 1877 : « le cléricalisme, voilà l'ennemi ! ». D'où la loi de 1901 sur l'obligation pour les associations d'obtenir une autorisation préalable. Il s'agit de rendre illicite nombre de congrégations qui scolarisent près de la moitié

des élèves du secondaire et qui gèrent les hôpitaux
Puis un nouveau président du Conseil, Émile Combes, fait voter en 1904 une loi interdisant d'enseignement les congrégations religieuses, avec dissolution et confiscation de leurs biens mis aux enchères publiques. 10 000 établissements sont ainsi fermés, la moitié rouvre sous une forme sécularisée. La séparation est précipitée par la vi-

L'art de retourner sa veste

La Gauche dans son ensemble s'était mobilisée en 2009 contre la loi Carle qui oblige les mairies à subventionner toute école privée fréquentée par un enfant originaire de la commune. Eric de Labarre, secrétaire général de l'enseignement catholique, menace les candidats à l'élection présidentielle : « Personne n'a intérêt à rallumer la guerre scolaire. Nous avons aujourd'hui une forte capacité de mobilisation. » Vincent Peillon, responsable des questions d'éducation pour la campagne de François Hollande, a compris l'avertissement : « La loi Carle ne me pose pas de problème. Nous ne rouvrirons pas ce dossier. »

Retourner sa veste est un art que les laïques n'apprécient pas beaucoup. A fortiori quand on abandonne l'école publique aux intérêts privés.

À propos de la loi de

1905

où un combat anticlérical pour fonder la République

séparation, que les élections municipales et cantonales de 1904 confortent le gouvernement.

Une loi « libérale, juste et sage »

Une commission parlementaire prépare la séparation où se distingue le nantais Aristide Briand. Très longs débats au parlement qui occupent neuf mois (une grossesse) de 1905.

Guérilla à droite et objections de certains élus républicains à qui Briand répond : « vous ne voulez pas la sépa-

ration de l'Église et de l'État, mais la suppression de l'Église par l'État ». Craintes de certains autres qui estiment que la liberté donnée à l'Église lui permettrait de mieux combattre la République. Pour Jaurès, il s'agit d'une loi « libérale, juste et sage ». Ses 44

articles sont votés par 341 pour et 233 non à l'Assemblée nationale puis définitivement par le Sénat par 179 pour et 103 contre. La loi est promulguée le 11 décembre 1905.

Elle est évidemment condamnée par la hiérarchie catholique et par le Pape (encyclique Vehementer Nos), quand bien même la liberté de conscience et de culte est assurée (une loi de 1907 le précise), le clergé demeurant dans les églises comme « occupant sans titres juridique ».

Grâce à une majorité parlementaire « bleu horizon », la plus à droite de la III^e République l'Église obtiendra que la loi de 1905 ne s'applique pas aux trois départements d'Alsace et de Moselle redevenus français en 1918. En 1924 Édouard Herriot, à la tête du cartel des gauches renonce à son application dans ces départements à la suite de violentes manifestations. En 1944, le gouvernement de la Libération confirme le Concordat qu'Hitler avait supprimé...

« Cocasserie » pour une République « une et indivisible ». Cocasserie que l'on retrouve en Outre-mer. En Guyane, seule l'Église catholique est reconnue et bénéficie d'un financement public. À Mayotte la religion musulmane constitue la base des statuts des personnes.

Alors, vouloir inscrire la loi de 1905 dans la constitution d'une République déjà officiellement définie comme laïque relève de la mascarade si la laïcité n'est pas la loi de tous, pour tous, dans la République.

J.P. B.

Source :
« Laïcité nous écrivons ton nom » Ed.
La Ligue de l'Enseignement 2005

Lettre



ouverte CNAL-UNL-UNEF-FSU aux candidats à la Présidentielle

Madame, Monsieur,

la laïcité garantit la paix civile et nous protège depuis plus d'un siècle des divisions communautaires. (. . .). Lieu de construction de la citoyenneté, de la construction de la liberté de conscience des élèves, d'apprentissage du vivre ensemble, l'École publique a besoin d'un engagement véritable. Elle se fait un honneur d'accueillir, sur tous les territoires et sans distinction, chaque jeune quels que soient son origine culturelle ou géographique, sa condition sociale, son éventuel handicap. L'École de la République doit donc redevenir la priorité des inves-

tissements de la Nation. Elle doit aussi être un lieu de construction des apprentissages où la liberté pédagogique des enseignants est respectée. C'est ce que nous attendons du futur président de la République.

La politique de destruction d'emplois budgétaires conduite ces dernières années a considérablement affaibli et fragilisé le service public d'éducation. (. . .). De la loi Carle aux aides accordées aux instituts catholiques dans l'enseignement supérieur, en passant par la déssectorisation ou les exonérations fiscales pour les cours particuliers, les avantages concédés sont été

considérables. Nous vous demandons donc de vous engager à tourner le dos à cette politique de démantèlement de l'École de la République et, dès votre prise de fonction si vous êtes élu :

- De faire abroger la loi Carle
- De faire abroger le décret « Vatican-Kouchner »
- De faire bénéficier le seul service public d'éducation des créations de postes
- De supprimer les exonérations fiscales pour les cours particuliers comme pour les fondations visant à soutenir les investissements des établissements privés

D'engager un débat public sur le financement par les pouvoirs publics des établissements privés. Nous vous invitons à prendre le parti de l'Enseignement public laïque à tous les niveaux. Lui seul peut tenir la promesse que la République fait aux futures générations pour que, dans leur diversité, les femmes et les hommes de demain puissent vivre harmonieusement dans une Europe et un monde plus solidaire et plus juste.

¹ Extraits, intégralité sur le blog de l'Anjou laïque

Des points positifs, un point inquiétant

Cette lettre ci-dessus contient des justes demandes. « De faire bénéficier le seul service public d'éducation des créations de postes » en est une. Toutefois le dernier point est inquiétant. Il escamote la cause première des bienfaits accordés à l'enseignement privé. Les organisations ne sollicitent pas l'abrogation de la loi Debré, mais un débat public sur le financement des écoles privées. De plus, la déclaration omet de signifier quelle serait la position défendue par les signataires dans ce débat. Faut-il comprendre que les organisations laïques s'aligneraient sur l'opinion publique ? Certain-

nes d'entre-elles sont -elles prêtes à renoncer au principe « fonds publics à l'école publique et fonds privés à l'école privée » et à ne plus demander son application auprès des pouvoirs publics ? Certes, la gestion politique de cette question serait moins ardue pour des élus de gauche. Mais, est-ce bien le rôle d'organisations syndicales et associatives indépendantes de leur faciliter la tâche ?

Oui c'est un point inquiétant

Le contenu et l'issue du débat public sont prévisibles. Pour éviter le conflit, les forces politiques de gauche au pou-

voir demanderont à l'enseignement privé de s'ouvrir à toute la population et d'accepter de s'intégrer à une carte scolaire revue et corrigée en contre partie d'un financement public. Après négociations, un accord est possible. Ainsi, nous irions vers un service public d'éducation à deux branches (l'une publique, l'autre privée), décentralisé. Le souhait de la hiérarchie catholique serait exaucé. Les négociations porteront probablement sur un caractère propre (catholique) bricolé « acceptable » par les usagers des écoles. Les collectivités territoriales seront alors chargées d'appliquer le

compromis. La mort d'un service public d'éducation laïque national sera alors entériné.

Il est regrettable que les organisations qui refusent d'affronter la question décisive de la loi Debré (Ligue de l'enseignement notamment) et plaident l'accommodement, l'aient emporté sur celles qui, lors de leur congrès, réclament l'abrogation de la loi Debré. La F. O. L. de Maine et Loire reste, elle, fidèle au serment de Vincennes (voir édit).

J. P.

**DANS UNE BROCHURE INTITULÉE « RÉFLÉCHISSONS »
MARC ANDRAULT, DOMINIQUE BROSSIER, PIERRE
CASSIN PLAIDENT POUR QUE L'ENSEMBLE DES ÉCOLES
PRIVÉES DE BEAUPRÉAU GÉRÉ PAR L'ASSOCIATION DOM
SORTAIS FASSE OFFICE D'ENSEIGNEMENT PUBLIC. MARC
ANDRAULT, EN QUALITÉ DE LECTEUR DE L'ANJOU LAÏQUE,
NOUS A FAIT PARVENIR UN COURRIEL QUI REPREND EN
PARTIE L'ARGUMENTAIRE DÉVELOPPÉ DANS LA BROCHURE.
NOUS LE PUBLIONS INTÉGRALEMENT CI-DESSOUS, EN NOUS
PERMETTANT, TOUTEFOIS, DE FAIRE DES REMARQUES SUR
LES « QUELQUES REMARQUES ». CETTE CONTROVERSE
POURRAIT D'AILLEURS SE POURSUIVRE PAR UN DÉBAT
PUBLIC À BEAUPRÉAU.**



J. P.

l'enseignement public (article 4 de la loi). Dire que dans ce cadre il assure un (non « le ») service public n'est donc pas une prétention insoutenable mais un point de droit. L'employeur des enseignants, fonctionnaires ou contractuels, est l'État, qui les nomme et peut seul les révoquer, non l'association gestionnaire et encore moins la hiérarchie catholique, avec lesquelles ils n'ont aucun lien juridique. Quoi qu'en pense celle-

droit de postuler. On sait en outre que ce ne sera pas le cas, et cela sans doute quel que soit le pouvoir en place. Quelle interprétation que l'on donne aux projections statistiques, il est difficile de penser que l'évolution démographique permettra aux établissements sous contrat de maintenir leurs effectifs.

Mais les établissements publics, en projet ou déjà existants, sont égale-

(NDLR) : Attaché à la loi de 1905 de séparation entre l'État et les Églises et à son article 2 (voir l'édito), l'Anjou laïque, par principe républicain, combat l'ensemble de la loi Debré, article 4 compris. D'ailleurs, cet article, invoqué par les auteurs du courriel, est obsolète depuis les accords Lang-Cloupet. L'enseignement catholique est désormais constitué en réseau sous la tutelle de l'Episcopat et des Diocèses. C'est dorénavant la hiérarchie catholique qui recrute les maîtres

BEAUPRÉAU : QUELQUES REMARQUES

ans le numéro de février 2012, l'Anjou laïque consacre deux pages (4 et 5) à la perspective de la construction d'un collège public à Beaupréau et deux autres (12 et 13) à la participation des enseignants sous contrat d'association à la manifestation du 27 septembre 2011 contre les suppressions de poste. Le premier article s'en prend à un document attribué à l'association Dom Sortais, « qui regroupe le collège et le lycée privé de Beaupréau ». Nous voudrions rappeler ici les positions que nous avons défendues dans une brochure intitulée Réfléchissons et qui n'engagent ni l'association ni a fortiori l'enseignement catholique.

Dès lors que « l'unification laïque du système éducatif est désormais illusoire, la question de fond pertinente est l'interprétation de la loi Debré. Nous renvoyons à l'orientation initiale : contrat entre l'État et chacun des établissements candidats (article 4 de la loi) et non avec l'épiscopat ; « prééminence » indiscutable de l'enseignement public » (Michel Debré) ; opposition « à toute sorte de complaisance à l'égard de revendications supplémentaires de l'enseignement catholique » (de Gaulle). Nous ne défendons donc pas les dispositions ou projets ultérieurs allant dans le sens d'un « système décentralisé à deux branches » : accords Lang-Cloupet, loi Carle, financement des investissements à travers un plan banlieue ou des donations exonérées.

Le contrat associe l'établissement à

ci, ils ne sauraient donc ni être recrutés ni exercer leur fonction à partir de ses directives. Le chef d'établissement a certes une plus grande autonomie que dans l'enseignement public pour proposer ou refuser les candidats, et il organise le travail ; mais comme dans l'enseignement public il ne délivre que la partie administrative de la note, ses décisions peuvent être contestées devant les juridictions administratives, et les promotions sont examinées par des commissions consultatives mixtes : il est donc excessif de voir dans cette situation, même si le pouvoir actuel

ment menacés. Pour les premiers, citons l'exemple du lycée de Vallet, fermé au bout de quelques années. En ce qui concerne les seconds, nous notons les inquiétudes suscitées par la décision de la Région et exprimées à Chemillé à l'occasion du vingtième anniversaire du lycée en février 2012.

Les responsables de cet établissement, mais aussi ceux du lycée Renaudot de Cholet, ont relayé celles des personnels. Au nom de la municipalité, l'adjoint au maire a pour sa part demandé à la Région de garantir « l'avenir de cet établissement dans lequel les enseignants se sont beaucoup investis et s'investissent toujours très fortement » ; à notre connaissance, il n'a toujours pas reçu de réponse.

Sur les principes, nous sommes moins éloignés des partisans de l'ouverture d'établissements publics que ne le laisse entendre L'Anjou laïque. En ce qui concerne la réalisation, nous souhaitons des réponses plus précises à nos objections.

**Dominique Brossier,
Pierre Cassin,
Marc Andrault**

et les chefs d'établissements. Le rectorat et la direction académique ne font que nommer les personnes choisies (élues). Un point d'accord toutefois avec Marc Andrault, Bernard Cassin et Dominique Brossier, l'unification laïque du système éducatif est illusoire. Si c'était, comme certains l'ont prétendu en 1959, l'objectif à long terme de la loi Debré, cette dernière n'a plus lieu d'être. Les crédits publics attribués à l'enseignement catholique supprimés, un État républicain transférerait alors les maîtres du privé actuel (le souhaitant) vers le service public laïque d'éducation. Le projet contre nature d'un « service public d'éducation à deux branches (l'une publique et l'autre privée) décentralisé » disparaîtrait. Il y aurait un service public financé sur des fonds publics et un service privé financé par des fonds privés. À Beaupréau, tant les parents que les maîtres, pourraient alors, en toute clarté, choisir leur école. Ce qui n'est pas le cas.

CONTROVERSE

Brève histoire du

LE POING LEVÉ SATURE AUJOURD'HUI L'ESPACE MONDIAL DES COLÈRES. IL S'EST EN QUELQUE SORTE INSTALLÉ COMME UN IDENTIFIANT SYMBOLIQUE QUI SE PRÊTE À DES USAGES MULTIFORMES, INDIVIDUELS OU COLLECTIFS. OBSERVER CETTE GESTUELLE POUR LA COMPRENDRE AU PRÉSENT N'ÉCONOMISE PAS UN NÉCESSAIRE RETOUR VERS SES ORIGINES¹.

Qu'en est il donc de la symbolique du poing ?

Celle-ci s'enracine tout d'abord dans l'étymologie du vocable : poing est issu du latin pugnus qui signifie « main fermée » et « contenu d'une main ». Une seconde dérivation étymologique est évoquée : une origine indo-européenne identique à celle de « poindre » qui signifierait « piquer », « tourmenter ». En tout cas le poing fonctionne au cœur d'attitudes agressives : « poing » produit « empoigner », « poigne » et l'on se bat « à coups de poing », l'on « tape du poing sur la table », on « tend le poing vers quelqu'un » en signe de menace...

Cette évocation du poing comme élément agressif est contredite par le Dictionnaire culturel en langue française publié sous la direction d'Alain Rey, qui indique que « le salut à poing levé » est « signe de fraternité dans le combat politique (partis d'extrême gauche) ». La notation est courte, trop courte et par là même insuffisante : revenons donc aux origines.

Et tout d'abord à une réalité bien méconnue : la détestation de Karl Marx pour les symboles qui procédait de son refus de voir singer les révolutions antérieures en revêtant les « oripeaux du passé ». Cette position contredisait fortement la culture issue de la révolution française qui adorait les symboles : drapeau tricolore, bonnet phrygien, bustes des grands hommes, culte de l'être suprême, fêtes nationales... Cette tradition allait l'emporter : dans ses pratiques le mouvement ouvrier en Europe se dote bientôt de repères symboliques : drapeau rouge, chant de l'Internationale, célébrations du 1^{er} mai, des martyrs et des morts, rituels de congrès...

Poing levé et « culture du Kampf »
L'apparition du poing levé comme signe identitaire prend place dans cette lourde appropriation symbolique et s'installe aussi dans la mobilisation par la révolution russe du pouvoir attractif des symboles auquel s'ajoute, à partir de la mort de Lénine en 1924, un culte de sa personne. Mais son berceau



est l'Allemagne où la République de Weimar² connaît, dès sa création, une forte militarisation des expressions de masse nationalistes puis fascistes : ce que l'on appelle la « culture du Kampf » (du combat) s'installe, qui entend marquer la continuité avec l'Empire

et signifier le refus de considérer la Grande guerre comme perdue. La militarisation des défilés et parades témoigne aussi d'un projet politique de militarisation de la société.

Les partis de gauche ne peuvent laisser le champ libre aux pratiques violentes qu'induit un tel projet politique et doivent en conséquence organiser des groupes d'auto-défense puis, à partir de 1924, des organisations paramilitaires. La première l'est à l'initiative conjointe du parti social-démocrate (SPD), du parti du Centre (catholique) et du Parti démocratique allemand (DDP). Dans les faits cette organisation (Reichsbanner Schwarz-Rot-Gold) qui se donne pour but de lutter contre les extrémismes de gauche et de droite, est contrôlée par le SPD. Elle déclare bientôt regrouper trois millions et demi de membres parmi lesquels un million sont actifs et organise parades de rues et grands rassemblements.

Le parti communiste (KPD) n'est pas en reste, qui crée la même année une organisation intitulée Rote Frontkämpferbund (RFB) –Ligue des combattants du front rouge– ouverte à tous ceux qui souhaitent lutter contre le fascisme et la menace de guerre impérialiste. Dans leurs apparitions de rue, les membres du RFB portent l'uniforme ajoutant au serment prêté au dra-

Le poing levé du Rot Front réplique avec résolution et combativité au salut fasciste de la main tenue repris par Hitler de l'exemple italien. Voici donc établie l'origine du poing levé.

Le fait qu'il ait été d'abord le signe distinctif du RFB, installe le poing levé dans une dimension particulière. Le RFB est en effet conçu par le KPD, non point comme une organisation de simple autodéfense mais comme l'embryon de la future armée rouge allemande. À la fin des années 1920, alors que l'Internationale communiste préconise la ligne « classe contre classe », le RFB, dont les effectifs atteignent 100 000 hommes, engage des confrontations directes avec la police. Après le mai sanglant de 1929 (plus de 40 morts)³ il est interdit mais poursuit son action dans l'illégalité.

On notera qu'en octobre 1931, le SPD et la centrale social-démocrate ADGB créent une nouvelle organisation de défense antifasciste s'ajoutant à la Reichsbanner, le Front d'airain (Eiserne Front) dont les symboles sont trois flèches pointées obliquement vers le bas, un salut, bras tendu et poing fermé, et un cri « Freiheit ! ».

André Narritsens

Poing levé

1^{ère} partie

¹Pour une approche développée des origines du lever de poing, on se reportera à : -Philippe Burin, Poings levés et bras tendus. La contagion des symboles au temps du Front populaire. XXe siècle. Revue d'histoire, n° 11, juillet-septembre 1986, p. 5-20 ; -Gilles Vergnon, Le « poing levé », du rite soldatique au rite de masse. Jalons pour l'histoire d'un rite politique. Le mouvement social, n° 212, 3/2005.

²On appelle République de Weimar le régime ayant caractérisé l'Allemagne de 1919 à 1933. Weimar est le nom de la ville où l'Assemblée nationale rédigea la constitution adoptée le 31 juillet 1919.

³1929, des affrontements opposent les manifestants communistes à 13 000 policiers : on relève 8 morts et 140 blessés. Dans les jours qui suivent des barricades sont érigées dans le quartier de Wedding à Berlin. La répression est féroce : 33 morts et 1 200 arrestations. L'organe central du KPD, Die Rote Fahne (Le drapeau rouge), est interdit et le couvre feu instauré. Le RFB est interdit en Prusse. La social-démocratie approuve la répression Le 1^{er} mai .

peau le cri « Rot Front ! » (« Front rouge ! ») et un salut qui n'est rien d'autre que le poing levé à hauteur de la tête qu'un dessin du graphiste communiste John Heartfield transforme bientôt en emblème de l'organisation.

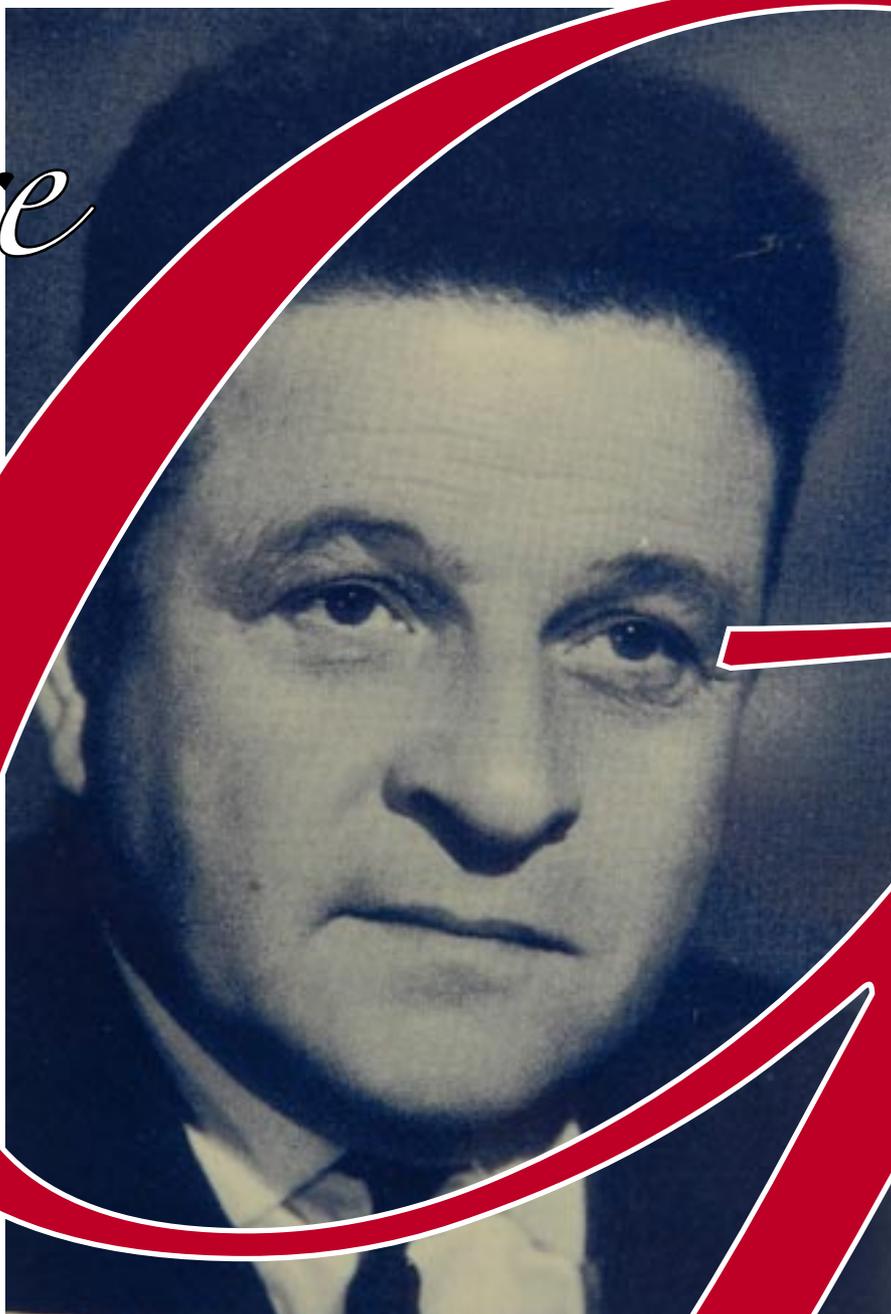
Le grand historien

Pierre

Le 16 janvier dernier, à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), est mort Pierre Goubert, historien moderniste, plus particulièrement de la période 1660-1789, un des pionniers de la démographie historique. Ses travaux, de réputation internationale, ont largement renouvelé notre vision du siècle de Louis XIV saisi au plus près des conditions de vie et de travail des vingt millions de Français, ruraux (en grande majorité) et urbains.

Pierre Goubert naquit le 25 janvier 1915 à Saumur. Son père fut jardinier puis livreur à cheval pour le compte de la maison Griffon et Girard, enfin, après la Grande guerre, employé de l'entreprise Victor Boret (production et exploitation de porte-graines). Sa mère tint une épicerie Grande-Rue. Au cours du XIX^e siècle, ses ancêtres paternels, de modestes journaliers, ouvriers agricoles, domestiques de ferme, gâgistes, migrèrent peu à peu des cotés des rives de l'Aubance et du Layon vers Vivy et Noyant. Autour de 1877, trois devinrent cantonniers. Du côté de sa mère, plus grande stabilité géographique sur la rive gauche de la Loire, entre Cunault et Distré. Parmi les grands souvenirs d'enfance de Pierre Goubert : les trois jardins de son père entre la Grande-Rue et le château de Saumur, les vacances chez un oncle, du côté maternel, petit vigneron au Coudray-Macouard.

Encouragé par un instituteur des Récollets, l'école communale de son quartier dotée d'un cours complémentaire, Pierre Goubert prépara avec succès le concours d'entrée à l'École normale d'instituteurs d'Angers en 1931. De l'EN d'Angers il passa à celle de Rennes, dans la classe pré-



paratoire à l'École normale supérieure de Saint-Cloud. De 1935 à 1937, à Saint-Cloud, alors pépinière des futurs professeurs d'Écoles normales primaires, Goubert eut pour professeurs Raymond Aron et Marc Bloch qui le marquèrent profondément. Ensuite, tout en enseignant, il entreprit des études supérieures entrecoupées par le service militaire et sa mobilisation en 1940. Agrégé d'histoire en 1948, au CNRS de 1951 à 1955, il soutint ses thèses en 1958. Sa thèse principale, *Beauvais et*

le Beauvaisis au XVII^e siècle, est devenue un grand classique. Pierre Goubert enseigna à l'École nor-

male de Périgueux, aux lycées de Pithiviers, Beauvais, Paris (Turgot), Beauvais à nouveau, dans les facultés de Rennes, de Nanterre, enfin en Sorbonne ainsi qu'à l'École Pratique des Hautes Études.

Il garda des contacts avec son Anjou natal : liens familiaux et amicaux en particulier avec des instituteurs qui l'aidèrent dans l'établissement de son arbre généalogique. Pour dégager une éventuelle originalité des structures démographiques des paroisses du Beauvaisis au XVII^e siècle, il choisit de les

comparer avec celles de Saint-Lambert-des-Levéés, près de Saumur. Ses courbes de l'évolution des baptêmes et décès de Saint-Lambert-des-Levéés entre 1695 et 1790 figurèrent dans des manuels d'enseignement secondaire. Goubert suivit de près les recherches de François Lebrun sur *Les hommes et la mort en Anjou aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Avec son ami Marcel Appeau, auquel il rendit un vibrant hommage après son décès en mai 1996, Goubert fit activement partie de l'association des Anciens élèves des Récollets.

Gérard Boëldieu

était natif de l'Anjou

De Pierre Goubert, lire : *Un parcours d'historien. Souvenirs 1915-1995*, Fayard, Paris, 1996 – *Louis XIV et vingt millions de Français*, 2^e éd., Le Livre de poche, coll. Pluriel, 1989.

VAMPIRE

du milieu¹

Au début du XX^e siècle les bons gens ont pu frémir en lisant *L'invasion jaune* du capitaine Danrit. Il brossait une fresque épique de la subversion militaire de l'Europe par des hordes chinoises sous autorité japonaise, avec en apothéose, un Paris en flamme.

Aujourd'hui ce ne sont pas des hordes chinoises mais des produits en tout genre qui envahissent le monde. La Chine est devenue le premier exportateur mondial grâce à l'exploitation d'une énorme réserve de main d'œuvre bon marché.

Concurrence libre et non faussée ? Connaît pas !

Les piliers de l'économie chinoise (la deuxième du monde désormais) sont donc ses exportations mais aussi ses investissements à l'étranger depuis son adhésion à l'OMC en 2001. Les portes du monde « libre échangiste » se sont ouvertes pour elle, alors que l'économie chinoise demeure tout à la fois largement étatiste et protectionniste. Mais les tenants du libéralisme ont cru béatement à un énorme marché chinois à conquérir.

C'est l'inverse qui s'est produit. Le marché chinois s'est sans doute ouvert à l'étranger, mais pour des transferts de technologie. La fameuse concurrence libre et non faussée imposée à l'intérieur de l'U.E. s'est révélée à sens unique pour les européens. Investissements étrangers, oui, mais à la condition d'un partenariat avec des actionnaires locaux dans un cadre contrôlé par le parti unique, le P.C.C, et à condition qu'ils ne fassent pas concurrence aux productions chinoises.

Des échanges de type colonial

Si tout est marchandise désormais en Chine (éducation, santé...), le marché intérieur demeure très faible avec le creusement continu des inégalités au profit de la nomenklatura et de ses clients. Les mouvements sociaux, nombreux, restent très localisés dans un contexte très répressif.

Les exportations sont donc vitales. Leurs succès repose sur l'exploitation de millions de « mingong », des salariés de statut précaire, et sur la faiblesse du yuan rendue possible par l'énorme plus value dégagée par cette exploitation.

Il y a véritablement surcapacité de

production par rapport au marché intérieur, aussi, dans un contexte de récession de la consommation mondiale, le pouvoir chinois ferme plus ou moins les yeux sur les ateliers de contrefaçon. Double intérêt : maintenir en activité un sous-prolétariat et tuer l'artisanat de pays sous développés que la Chine veut conquérir. L'empire du milieu siphonne les ressources d'États d'Asie centrale et d'Afrique en échange d'une véritable invasion de produits à bas coût.

La forte épargne générée par les exportations ne va pas, en effet, au secteur social mais, sous la houlette de l'Etat aux investissements à l'étran-

Chine. Celle-ci résulte de l'urbanisation galopante et de la dégradation spectaculaire de l'environnement par une industrialisation au plus bas coût. Et l'on comprend pourquoi la Chine, traditionnellement terrienne, développe considérablement sa marine (y compris militaire).

Un impérialisme mercantile

La Chine ne se contente plus de fabri-

par son partenaire chinois grâce à une législation ad hoc). Enfin, les entreprises chinoises investissent systématiquement à l'étranger, en particulier là où le pouvoir d'Etat est corrompible, et/ou là où le libéralisme financier brade l'appareil de production à la recherche de profits immédiats.

En effet, « le marché n'a nul besoin de la démocratie pour prospérer ». Après tout, ne constate-t-on pas, ne serait-ce



ger. Ceux-ci sont vitaux pour garantir l'approvisionnement en énergie et matières premières. Par exemple la Chine est le premier exportateur de produits en bois alors que le pays est déboisé, mais fait main basse sur les bois d'Insulinde, d'Afrique, de la Russie sibérienne. Les investissements sont également systématiques dans l'achat ou la location de terres agricoles, du fait de la diminution de terres arables en

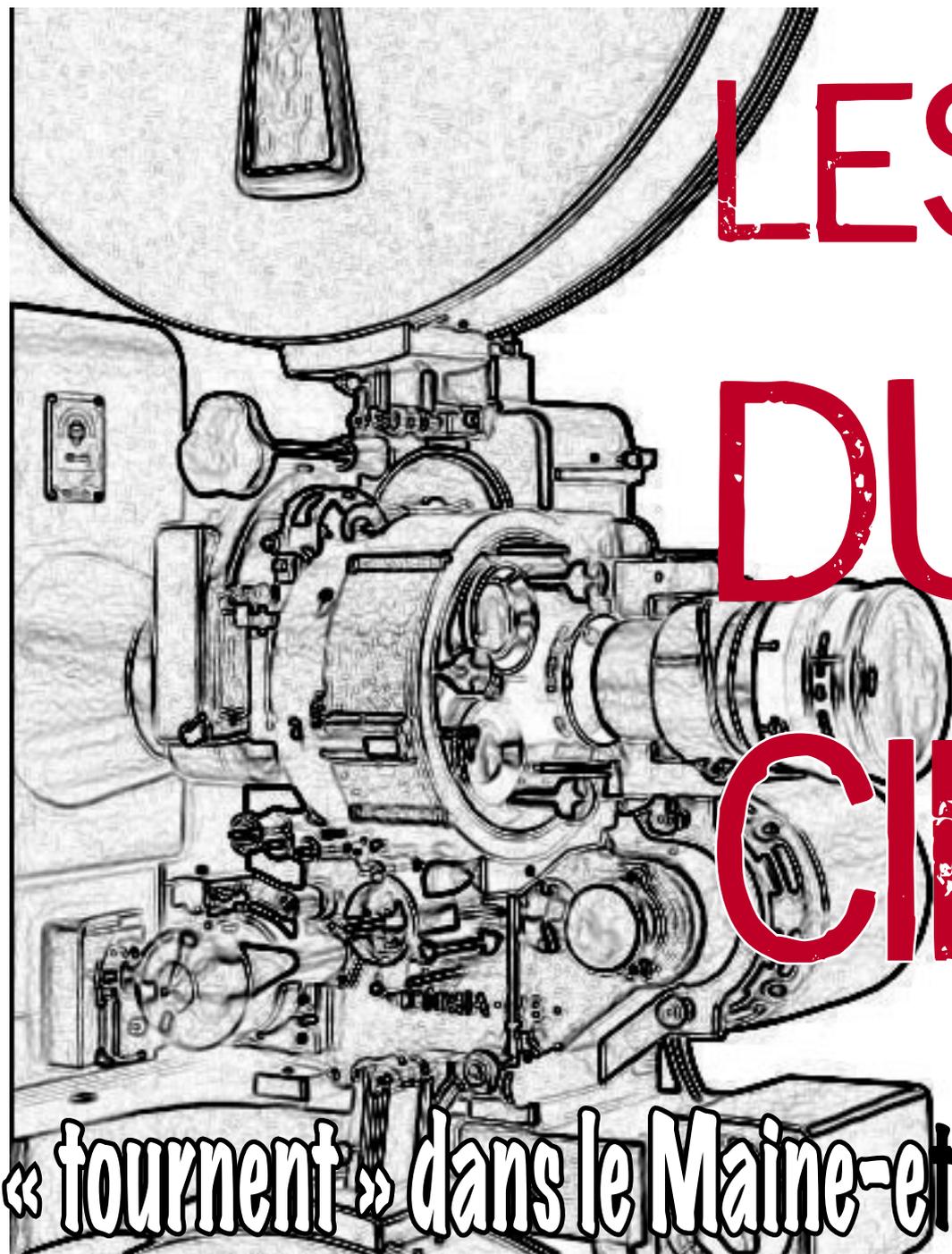
quer des produits de grande consommation à faible valeur ajoutée. L'accent est mis aujourd'hui sur la recherche et l'innovation, en particulier à travers les transferts de technologies.

Au cours de la première étape de son ouverture, la Chine a attiré des sociétés étrangères mais avec participation de partenaires chinois. Ensuite des sociétés chinoises les évincent progressivement (exemple Danone dépouillé

qu'en Europe, un dépérissement de la démocratie avec la prévalence d'une technocratie politiquement irresponsable au service de groupes de pression ?

J.P. B

¹ d'après un essai de Philippe Cohen et Luc Richard Ed. Mille et Une nuits 2010.



LES AMIS DU BON CINÉMA

« tournent » dans le Maine-et-Loire depuis 27 ans

**PRÉSENTS DANS 27
COMMUNES, 100000
ENTRÉES ANNUELLES, UN
FESTIVAL À MURS-ERIGNÉ,
LES AMIS DU BON CINÉMA
SONT INCONTOURNABLES
DANS LE PAYSAGE
CINÉMATOGRAPHIQUE DU
DÉPARTEMENT.**

La première séance de l'ABC eut lieu à Tigné en septembre 1984. Le film était *L'as des as*, de Gérard Oury. La salle de l'amicale laïque était pleine, plus de cent personnes ! Grosse inquiétude quelques minutes avant le début de la projection. La lampe du projecteur refusait de s'allumer ! Finalement, l'origine de la panne fut détectée à temps et la séance se déroula sans incident. Ouf !

L'idée de créer un cinéma itinérant avait germé à la FOL un an auparavant. Les ciné-clubs, très actifs jusque dans les années 70, périllicitaient, concurrencés par la télévision, le magnétoscope, le développement des salles de cinéma Art et Essai. Des « tournées » avaient vu le jour dans plusieurs

régions de France, initiées par diverses associations dont la Ligue de l'Enseignement qui avait une longue expérience dans les domaines du cinéma et de l'audio-visuel. Dans l'ouest, les précurseurs avaient été les FOL de Mayenne et des Côtes d'Armor qui avaient créé Les Amis du Bon Cinéma 53 et 22.

Aujourd'hui, seule l'ABC 49 poursuit son activité. Elle est présente dans 27 communes du département et exploite, en plus du cinéma itinérant, plusieurs salles fixes à Segré, Chemillé, Chalonnes, Jallais, Jarzé et Les Ponts de Cé.

La volonté de départ avait été de stopper la désertification du milieu rural en matière de diffusion cinématographique. Il s'agissait de maintenir ou recréer un loisir culturel de proximité, accessible au plus grand nombre et vecteur de lien social.

La FOL s'appuya donc sur son réseau d'amicales laïques pour créer l'ABC 49. Dix furent d'accord pour se lancer dans l'aventure. Les salles appartenaient aux amicales ou étaient prêtées par les communes.

L'activité se développa. Il fallut créer une deuxième tournée, puis une troisième.

Le choix du support s'était porté sur le format réduit 16mm pour la facilité de mise en œuvre du matériel et son

coût. Mais ce choix montra rapidement ses limites. Peu de films étaient disponibles et avec des délais d'accès très longs.

Sur deux années, en 1987 et 1988, l'ABC équipa donc ses circuits de matériel de projection 35mm, moins bien adapté à l'itinérance, mais donnant accès à tous les films et offrant la même qualité de projection que les salles des villes.

Puis ce fut la première salle fixe : la réouverture du cinéma de Chemillé, en décembre 1994 avec le dessin animé *Le Roi Lion* en sortie nationale. Plus de 1000 entrées le premier jour ! Depuis, d'autres salles fixes se sont ouvertes, la communauté de commune de Segré a construit un cinéma de trois salles, *Le Maingué*, pour remplacer *Le Calvi* devenu vétuste. Cet équipement neuf et moderne, ouvert en 2005, réalise 40% des entrées de l'ABC.

2005 a également vu naître le *Festival du film nature et de l'environnement*, organisé avec la ville de Murs-Erigné qui héberge l'association depuis 2004.

Le futur cinéma des Ponts de Cé : un mauvais coup pour l'ABC

Aujourd'hui l'ABC emploie 13 salariés, réalise 100000 entrées annuel-

les, est labellisée Art et Essai, est partenaire des dispositifs Ecole au cinéma, Collège au cinéma et Lycéens au cinéma. Elle organise de nombreuses rencontres avec des professionnels et anime des ateliers pédagogiques. Mais l'entreprise reste économiquement fragile. Les subventions, aide à la diffusion Art et Essai comprise, représentent à peine 10% de son budget. Et le cinéma itinérant coûte cher. Non seulement il faut payer les distributeurs au même taux que pour une salle fixe, mais s'ajoutent les coûts des déplacements et le temps de travail supplémentaire des projectionnistes en transport, montage et démontage du matériel.

Pour continuer à exister l'ABC s'appuie sur un important réseau de bénévoles qui assurent l'accueil, la billetterie et même, dans de nombreuses communes, la projection.

Mais l'avenir n'est pas assuré. Se profilent deux difficultés : le passage au numérique, déjà opérationnel à Segré mais qui n'a toujours pas de solution technique pour le cinéma itinérant, et l'annonce de l'ouverture prochaine d'un cinéma de 5 ou 6 salles aux Ponts de Cé, qui peut mettre en péril la moitié du réseau itinérant de l'ABC.

Les conseils de la librairie Contact



Le Roi n'a pas sommeil - Cécile Coulon - Ed Viviane Hamy
 Dans une petite ville américaine, un homme achète la propriété de ses rêves, au milieu des bois. Désormais sa vie entière sera consacrée à la restaurer et à l'entretenir, pour lui et sa famille. Sa femme, effacée, et son jeune fils l'admirent et le craignent à la fois, ses réactions sont parfois violentes ou imprévisibles. Quand il meurt des suites d'un accident du travail, son fils, intelligent et plutôt doué, s'efforce d'être à la hauteur et se fait respecter et apprécier dans le village. Mais ses relations difficiles avec son ami d'enfance le perturbent et peu à peu ses penchants pour l'alcool et le jeu, à l'image de son père, vont lui être fatals. Le ton du récit est donné dès les premières lignes du livre : nous sommes dans une tragédie. Le rythme de la narration, tendue à l'extrême, haletante, nous emporte sans relâche vers une fin attendue. Une belle réussite !

La Liseuse - Paul Fournel - Ed P.O.L
 Robert Dubois est un éditeur plein d'expérience, un peu désabusé par

un métier qui ne lui apporte plus beaucoup de surprises : tant de romans se ressemblent ! Lorsqu'une jeune stagiaire lui apporte une liseuse sur laquelle il pourra retrouver tous ses manuscrits en numérique et éviter ainsi de s'encombrer le week-end, il veut bien tenter l'expérience. C'est donc l'occasion pour lui de nous vanter les mérites du livre papier et les éventuels avantages du livre numérique, imaginant au passage quelques autres usages possibles, plus innovants. C'est surtout pour Paul Fournel l'occasion de nous montrer les coulisses d'une maison d'édition et de dissenter avec humour et une certaine sagesse sur une question qui préoccupe actuellement l'ensemble des professionnels du livre. Un vrai plaisir pour tous les amoureux des livres et les boulimiques de lecture!
Tangente vers l'est - Maylis de Kerangal - Ed Verticales

Qui n'a pas rêvé un jour de prendre le Transsibérien ? Maylis de Kerangal l'a fait, en compagnie de quelques écrivains français, avec pour mission de produire un texte au retour. Elle a choisi d'en faire un roman. Dans le train, où l'on se faufile de compartiments en wagon-restaurant, où l'on interpelle la dame responsable de l'incontournable samovar et du bien-être des passagers, où l'on voit défiler le paysage, souvent monotone, où l'on attend avec impatience de voir le Baïkal, elle s'intéresse à 2 passagers. Un appelé qui cherche par tous les moyens à désertir son régiment, et une française, venue en Russie par amour mais, incertaine de ses sentiments, qui a préféré reprendre le train vers l'Est. Involontairement, leurs histoires vont se croiser... La langue est admirable, exigeante, comme toujours chez Maylis de Kerangal. Pas de

psychologie, juste les faits et malgré tout, nous sommes en empathie avec ses personnages. C'est un texte court, dense, ciselé, parfait!

Marie-Paule

R.J Ellory (Seul le silence ; Vendetta ; Les Anonymes) nous ravit encore avec son dernier roman. **Les Anges de New York**. Frank Parish est un flic vieillissant et en rupture avec tout et tout le monde. Fils d'un flic archi décoré, il se trouve face à un ultimatum : quitter la police ou voir la psy du service 1h par jour, ce qu'il accepte de faire. Les chapitres alternent donc entre son enquête (excellente) sur un tueur en série et ses séances où, pour parler de son père, il raconte l'histoire du New York Police Department, de l'aéroport JFK (passionnant) et de la Mafia. Un régal.
 R.J Ellory; Les Anges de New York ; Sonatine; 22.30 euros

Martine

LES IMPERTINENTS

par Michel Perraudau

Octave Mirbeau, né en 1848, dans le Calvados, meurt, à Paris, en 1917. Il fut journaliste et écrivain, jouissant à son époque d'une grande popularité, en France comme à l'étranger. Malgré quelques éclipses, sa renommée ne s'est guère démentie; ses ouvrages sont régulièrement réédités. Le plus célèbre est le *Journal d'une femme de chambre* (1900), porté au cinéma par Luis Buñuel en 1964, avec Jeanne Moreau dans le rôle principal.

Journaliste très en vue et auteur à l'influence certaine, il fut, aussi, un pamphlétaire qui diffusa des idées imprégnées par l'individualisme et l'anarchisme.

Au-delà des appartenances, sa vie fut marquée par un constant engagement politique. Il fut un dreyfusard de

la première heure, préoccupé de la condition humaine avant tout : « *L'injustice qui frappe un être vivant - fût-il ton ennemi - te frappe du même coup* » écrit-il dans *L'Aurore* en 1898. Mettant sa notoriété au service de l'Homme et de la Paix, il ouvrait un chemin qui sera suivi, au XXe siècle, par Louis Lecoin et Albert Camus. Son engagement esthétique est non moins réel : il défendit les novateurs Rodin, Gauguin et Cézanne, contre les salons officiels qui exposaient les peintres à la mode, Bouguereau et Cabanel. En littérature, il promeut Léautaud et Jarry et prend la défense d'Oscar Wilde. Si ses textes littéraires innovent et bouleversent les conventions, pour autant il ne s'y enferme pas. Il écrit,

en 1890, dans un courrier au peintre Claude Monet : « *La littérature m'embête au-delà de tout. J'arrive à cette conviction qu'il n'y a rien de plus vide, rien de plus bête, rien de plus parfaitement abject que la littérature.* »

Ses idées libertaires – il fut pacifiste, athée, antimilitariste et individualiste – se retrouvent, dans un petit ouvrage bien connu : *La Grève des électeurs* (paru dans *Le Figaro*, en 1888). Il y écrit : « *Les moutons vont à l'abattoir, ils ne disent rien, eux, et ils n'espèrent rien. Mais, du moins, ils ne votent pas pour le boucher qui les tuera, et pour le bourgeois qui les mangera. Plus bête que les bêtes, plus moutonnier que les moutons, l'électeur nomme son boucher et choisit son bourgeois. Il a fait des Révolutions pour conquérir ce droit.* »

Pour Mirbeau, l'ennemi principal est l'Etat : « *L'État, c'est le plus grand, le seul criminel, l'État qui opprime, qui écrase l'individu.* » (*Le Gaulois*, 1894). Octave Mirbeau se situe dans la veine d'un Stirner, d'un Ibsen, d'un Darien, d'un Palante ou d'un Zo d'Axa : le combat social n'a guère de sens s'il ne s'appuie, au préalable, sur la dimension individuelle. Aucun

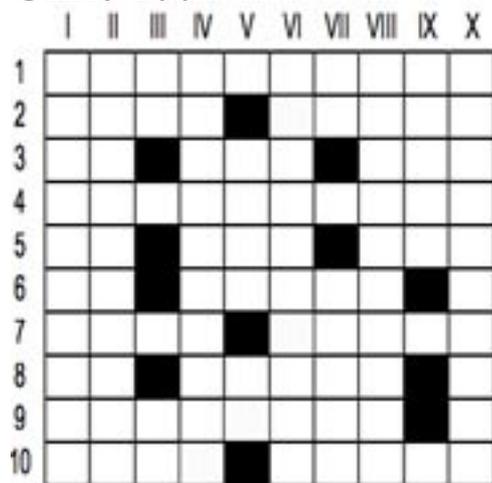


grand changement n'advient sans que l'homme devienne individu c'est-à-dire sans qu'il prenne conscience de sa servitude et trouve, en lui, les ressources afin de s'en débarrasser. Il est à noter que la Société Octave Mirbeau, qui publie une série de *Cahiers* richement documentés, est sise à Angers, présidée par Pierre Michel, spécialiste mondialement reconnu de l'écrivain normand.



LECTEURS

Grille 100



Horizontalement

1. Huile dans la flotte. 2. Vaguerai. Une femelle culbutée. 3. Métal blanc. Cardinal à Marseille. Gris. 4. Vagues de fond. 5. Métal. Ecrivain américain. Un poil déplacé. 6. Deux lettres de Caen. Graphie simplifiée. 7. Pas rapide et mélangé. Hutte de chasseur. 8. Dans le vent. Une étude perturbée. 9. Un artisan du bois désordonné. 10. Père de Jason. Tamise.

Verticalement

I. Qualifie un chemin. II. Ont mis les voiles depuis longtemps. III. Pronom. Région de Toulouse. IV. Cinéaste russe. V. Se sauve en pagaille. Pronom. VI. Petites mains. VII. Dans la nuit. Noce. VIII. Femmes peaux rouges. IX. Satellite. X. Rassembla des fonds.

Solution du n° 99



Blog Anjou laïque

<http://anjoulaique.blogspot.com>

Des compléments d'articles, de nombreuses nouvelles contributions, un véritable supplément mis à jour tous les mois.

Adresse mail : anjoulaique@gmail.com ou jack.proult@wanadoo.fr

Lettre de M. Brossier
La Chapelle-Saint-Ambroise
49750 Chanzeaux

Messieurs,

Je viens de lire l'article d'Yves Mulet-Marquis (P.14 de l'Anjou Laïque n°99).

J'ai cru lire une page du Figaro Magazine (si, si, je le lis parfois chez mon dentiste !). Simplification, amalgame, caricature, ce sont les mots qui me viennent à l'esprit.

J'ai peut-être trop lu Serge Latouche, Hervé Kempff et Yves Cochet, donc je ne pense pas qu'on puisse réfuter leurs thèses d'une simple pichenette.

« Le cerveau humain a pu se développer... grâce à l'apport des pro-

téines animales » qui a pu démontrer cette thèse ?

Mes amis végétariens apprécieront, je n'ai pas remarqué qu'ils raisonnaient aussi mal qu'Yves Mulet-Marquis.

Oui, je suis pour le respect de la nature.

Oui, je suis pour relocaliser les productions et en particulier les productions alimentaires.

Oui, je pense que les occidentaux devraient manger moins de viande.

Oui, je refuse cette caricature des écologistes.

Bien laïquement vôtre.

M. Brossier

N'étant pas lecteur du magazine cité par Christian Brossier je lui laisse la responsabilité de sa comparaison. J'essaie de défendre une pensée rationnelle fondée sur des faits scientifiquement établis et de combattre – y compris par la caricature – les pseudosciences, les croyances, les superstitions et ceux qui utilisent des peurs millénaristes pour les propager. La citation à la fin de l'article est extraite de « *Le Fanatisme de l'Apocalypse*, Pascal Bruckner – Grasset 2011 ».

Yves Mulet Marquis

#HUMEURS ET RUMEURS

Français d'apparence étrangère

La firme « Le Pen and Co » poursuit son ignoble travail de désinformation sur l'immigration. Il faut lire et relire le « Petit guide pour lutter contre les préjugés sur les migrants » de la Cimade, association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Surtout en cette période d'élections présidentielles. Il permet d'expliquer, entre autres, que la France n'est pas un pays d'immigration massive. Chiffres à l'appui : les étrangers représentent 8,4% de la population française, contre 13,7% aux Etats-Unis et 14,1% en Espagne. Mais ça pimente la cuisine nauséabonde de l'extrême droite de Madame Marine et de la droite de Messieurs Sarkozy et Guéant qui mélangent Français d'origine étrangère, arrivés en France entre les années 1930 et 1970, et les étrangers. Tout est dans « l'apparence ».

L'essentiel est de faire peur.
(www.lacimade.org)

La trahison politique fait école

Conseiller général élu sous l'étiquette PS, Gérard Pilet joue le trouble-fête dans la circonscription Angers-Nord, titre Ouest-France. En devenant le suppléant de la démocrate Sophie Briand-Boucher (au fait c'est quoi une « démocrate » dans la classification politique française?), conseillère municipale démissionnaire après l'élection de Frédéric Béatse au poste de maire d'Angers, il fait un pied de nez à la fédération socialiste qui a désigné son secrétaire, Luc Bélot. Pourquoi se faire du bien quand on se veut du mal ? Mais après tout, Pilet a été à bonne école dans l'art de trahir ses amis politiques: il reproduit, quelques années après, ce que lui a fait subir Jean Monnier qui affichait alors sa préférence pour un candidat de droite dans la conquête de la mairie de Saint-Barthélémy-d'Anjou.

L.L.M.

La campagne s'ennuie

« Campagne présidentielle molle, ennuyeuse, passant à côté de l'essentiel, etc » : les commentateurs patentés des grands médias n'arrêtent pas de faire pleuvoir les

qualificatifs négatifs sur cet événement « pourtant majeur ». Les correspondants de la presse étrangère s'y mettent aussi, surtout les Anglo-Saxons qui, il est vrai, ont l'art de pimenter les élections en étalant, comme du ketchup sur un hamburger, les travers de leurs candidats. Imaginons, une seconde, une seconde seulement, qu'on fasse comme eux, ne verrait-on pas alors nos mêmes commentateurs, « science-politisés » et biens sous tous rapports, condamner avec véhémence « une dérive déontologique grave », un « populisme de mauvais aloi » ?

Faut-il parler

« écran » ?

On vient d'inventer un zapping télévisuel à la voix et au geste. Un claquement de doigts et vous changez de chaîne ; une demande clairement exprimée et vous obtenez le programme de votre choix. Un écran qui regarde, écoute et comprend ! Formidable, mais insuffisant. Les ingénieurs devraient y ajouter une puce électronique intelligente, permettant un zapping à refouler les cons qui envahissent de plus en plus nos écrans. Mais comment laisser un engin, même très sophistiqué, déterminer qui est con et qui ne l'est pas ? Telle est la question. Refusions de parler « écran » ! C'est trop con !



Musulman d'apparence française

Nicolas Sarkozy a qualifié deux soldats morts sous les balles de Mohamed Merah de « français d'apparence musulmane ». A part quand ils s'agenouillent sur un tapis pour faire leur prière, il est difficile de reconnaître des Musulmans. La religion ne se lit pas sur le faciès des passants, ni même sur leur façon de s'habiller. Mais le président, lui, il sait.

Pour ne pas lui laisser le monopole de cette science de l'évaluation religieuse de nos concitoyens, l'Anjou Laïque a demandé à Nono de dessiner un « Musulman d'apparence française ». Comme vous pouvez le constater, il a le béret et la bague, mais pas le litron de vin rouge, car sa religion le lui interdit.

Loulou

Abonnement

(un an 4 numéros minimum)

Nom :

N° : Rue :

Code postal :

Ville :

Je m'abonne à l'Anjou Laïque et je joins :

12 € abonnement annuel

20 € abonnement de soutien

€

Retourner à FOL 49 (Anjou Laïque)

14 bis, avenue Marie-Talet

49100 Angers

L'Anjou Laïque N°100

Directeur de la publication :

Jack Proult

Rédacteur en chef :

Jacky Minier

Comité de rédaction : Gérard Balesme, Jean-Paul Brachet, Rémy Barbier, Laurent Charrier, Jean-Louis Grégoire, Louis Le Meter, Jean-Claude Michineau, Jean-Pierre Thuleau.

Mise en page : Jean-Claude Michineau

Collaborations : Jean-Goblet, Michel Perraudau, Yves Mulet-Marquis, Gilbert Legay, Gérard Boëldieu, André Narritsens, Dominique Brossier, Pierre Cassin, Marc Andrault

Imprimerie Paquereau

Technographis

31, rue Eugène Delacroix

49000 Angers

N°CCPAP 0715 G 86832

ISSN 1245-0936

Votre librairie

Contact

librairie

papeterie

3, rue Lenepveu Angers